4

Les villages de la côte

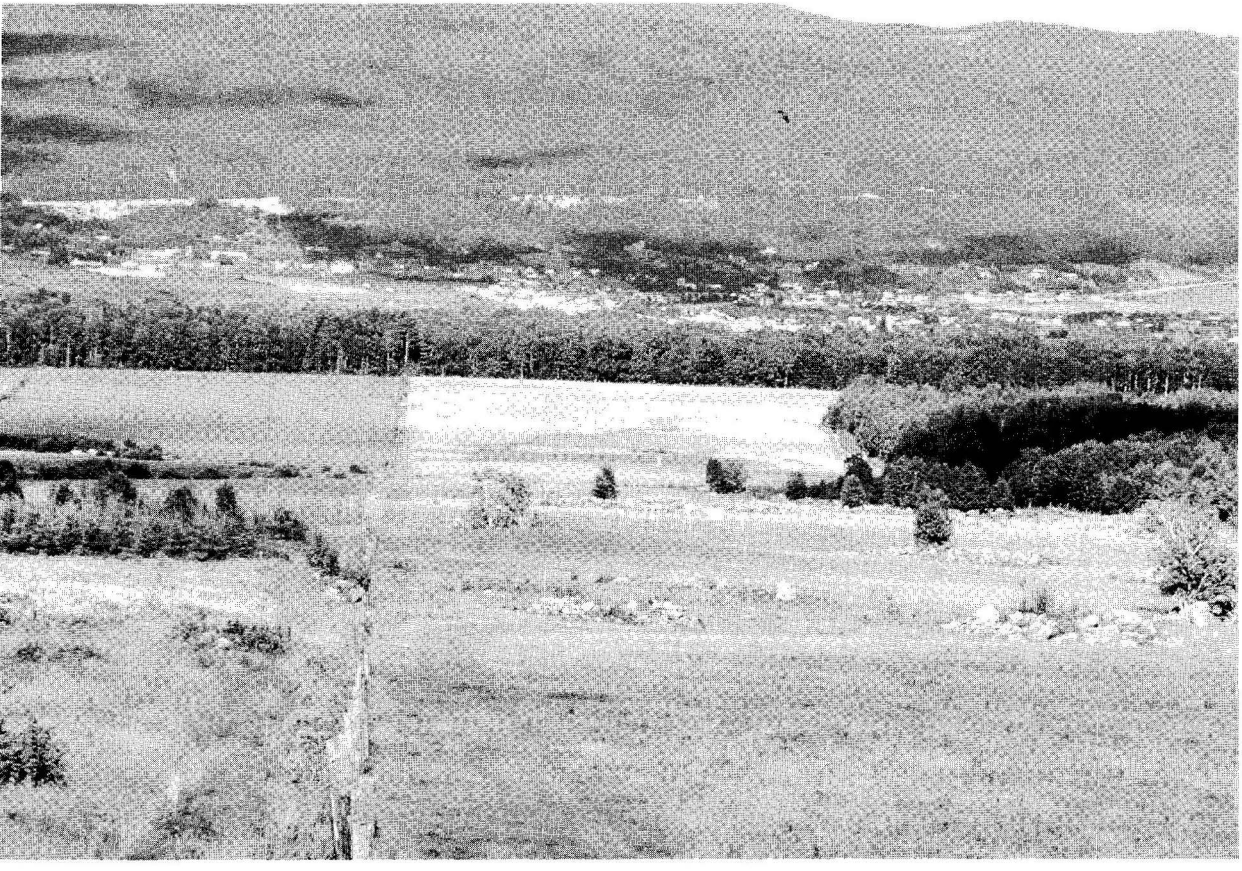

Une terre du rang Saint-Antoine de Baie-Saint-Paul. Comme plusieurs terres de Charlevoix, elle a nécessité un travail de dérochement important. On peut encore observer de nos jours les roches entassées.
(Photo Normand Perron)

Deux siècles après les voyages de Champlain et la fondation de Québec, cette partie de la « côte du Nord » qui correspond à Charlevoix ne comprend encore qu'une succession d'îlots de peuplement disséminés le long de la côte. Ces îlots sont nés dans le sillage de deux vagues de colonisation : la première autour de Baie-Saint-Paul depuis la fin du XVII[e] siècle et la deuxième autour de La Malbaie après 1760. Au XIX[e] siècle, le territoire colonisé s'étend en raison d'une croissance démographique soutenue. L'occupation de la côte deviendra alors continue et sans tarder l'arrière-pays apparaîtra comme un exutoire pour une partie des surplus de population de l'île aux Coudres et des paroisses du littoral entre Petite-Rivière et La Malbaie. En bref, après le peuplement de la côte, ce sera celui de l'arrière-pays.

En dépit d'un solde migratoire négatif, la croissance démographique apparaît suffisante pour mener à une nouvelle articulation de l'espace régional. Cette croissance survient aussi dans un siècle où la société rurale est appelée à vivre de nombreux changements de nature économique, entre autres en agriculture et dans l'industrie du bois. La vie des communautés est aussi modifiée en profondeur avec l'application de différentes réformes, en particulier celles qui concernent l'administration municipale, le système scolaire et la justice.

La consolidation des villages de la côte et les liens qui se développent entre eux contribueront à la construction d'une identité régionale. Ce chapitre et le suivant sur la naissance des villages de l'arrière-pays révèlent une organisation socio-économique complexe. Ils font découvrir des aspects de la vie des habitants qui sont bien différents de la culture des loisirs des villégiateurs.

Démographie, émergence de pôles de peuplement et structuration de l'espace

En 1790, quelque 3 000 habitants sont concentrés à Petite-Rivière, à Baie-Saint-Paul, aux Éboulements et à l'île aux Coudres. La Malbaie, avec 200 habitants, fait figure de centre de colonisation encore à l'état embryonnaire.

Une quarantaine d'années plus tard, la population de la région dépasse les 8 000 habitants. Sa répartition dans l'espace régional révèle aussi un changement important avec une croissance significative à La Malbaie et une progression du peuplement dans la vallée de la rivière du Gouffre et dans celle de la rivière Malbaie. Entre ces deux vallées, une population disséminée aux Éboulements et dans les rangs environnants, toujours à proximité du fleuve, forme alors un lien entre les deux principaux centres de peuplement. Au fil des décennies, la portion de territoire habité s'agrandit à nouveau. Le peuplement déborde le littoral à l'est de La Malbaie, vers Saint-Fidèle et Saint-Siméon. À partir des années 1830, ce seront les arrière-pays de Baie-Saint-Paul, des Éboulements et de La Malbaie qui feront l'objet d'une colonisation plus intensive. Au milieu du siècle, il semble bien que les terres les plus faciles à coloniser et les plus accessibles aient trouvé preneurs. En somme, les arrière-pays auront fait le plein et la croissance démographique ralentira.

Les questions relatives à la démographie sont nombreuses. Pour les besoins immédiats, les quelques résultats présentés font état de l'origine de la population et dressent un bilan de la croissance démographique de la région.

UNE GRANDE HOMOGÉNÉITÉ DÉMOGRAPHIQUE

Sur la formation de cette population, les monographies de paroisse et les différents travaux en démographie[1] permettent de dégager un constat d'homogénéité. Entre 1675 et 1849, Charlevoix reçoit peu d'immigrants. Le recensement de 1852 confirme aussi cette homogénéité. Exception faite des Éboulements, toutes les paroisses comptent plus de 90 % des femmes et des hommes mariés qui sont nés dans Charlevoix. L'apport de population extérieure paraît donc faible jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle, même s'il s'agit d'une période où la croissance démographique est forte. Chose certaine, la région attire peu d'étrangers et ceux qu'elle attire viennent des régions voisines[2]. Sur 13 041 habitants au recensement de 1852, seulement 31 hommes et 7 femmes déclarent être originaires de Québec, 31 hommes et 36 femmes sont nés sur la Côte-de-Beaupré et 11 hommes et 16 femmes donnent comme lieu d'origine le Bas-Saint-Laurent. Hormis les familles écossaises qui se sont établies surtout dans les environs de La Malbaie vers 1760, les immigrants venus d'Europe se font rares. Au milieu du XIX^{e} siècle, la région présente donc une remarquable homogénéité démographique ce qui, avec les Îles-de-la-Madeleine, la distingue des autres régions du Québec à ce titre[3]. De cette homogénéité démographique découle un coefficient de parenté élevé, même si les interdits quant aux mariages consanguins sont respectés.

En fait, le peuplement de la région est le fruit de la croissance naturelle et de l'émigration des surplus de population depuis les vieux centres de peuplement que sont Petite-Rivière, Baie-Saint-Paul et l'île aux Coudres vers

l'est et vers l'arrière-pays. Baie-Saint-Paul a particulièrement fourni des habitants aux paroisses limitrophes des Éboulements et, plus tard, de Saint-Urbain et de Saint-Hilarion. À l'île aux Coudres, les habitants auront pour leur part comme point de chute la région de La Malbaie et, plus tard, l'arrière-pays. À son tour, La Malbaie dirigera une partie de ses surplus vers Saint-Fidèle, Saint-Siméon, Sainte-Agnès et Saint-Irénée. L'homogénéité du peuplement est dès lors acquise, avec comme noyau une population qui provient de la partie orientale de la seigneurie de Beaupré dont une partie des surplus a conquis peu à peu les terres encore disponibles dans les seigneuries de Murray Bay et de Mount Murray et dans quelques cantons de l'arrière-pays.

Dans cet ouvrage, la population a fait l'objet d'un regroupement par micro-régions[4] (tableau 4.1), ce qui permet de mieux cerner son évolution démographique. Deux aspects ont été privilégiés dans cette étude : la répartition sur le territoire et le bilan migratoire.

Tableau 4.1

Regroupement en micro-régions des municipalités de Charlevoix

Micro-région	Municipalités
Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul (paroisse et ville), Petite-Rivière-Saint-François
La Malbaie	La Malbaie, Pointe-au-Pic
Les Éboulements[1]	Les Éboulements, Saint-Irénée
Île aux Coudres[1]	Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres
Saint-Urbain	Saint-Urbain, Saint-Hilarion
Sainte-Agnès[1]	Sainte-Agnès
Saint-Fidèle	Saint-Fidèle, Saint-Siméon
Baie-Sainte-Catherine[2]	

1. Au XX[e] siècle, Saint-Joseph-de-la-Rive s'ajoute à la micro-région des Éboulements; les localités de Saint-Bernard-sur-Mer et de La Baleine s'ajoutent à la micro-régjon de l'île aux Coudres ; quant à la micro-région de Sainte-Agnès, elle voit s'ajouter les localités de Notre-Dame-des-Monts et Saint-Aimé-des-Lacs. Toutes ces municipalités sont nées de la subdivision de municipalités qui ont été constituées au XIX[e] siècle ; ces subdivisions ne modifient pas l'espace des micro-régions.
2. Baie-Sainte-Catherine ne sera considérée comme une micro-région qu'au XX[e] siècle.

Figure 4.1

Distribution de la population de Charlevoix par micro-région, 1790-1901

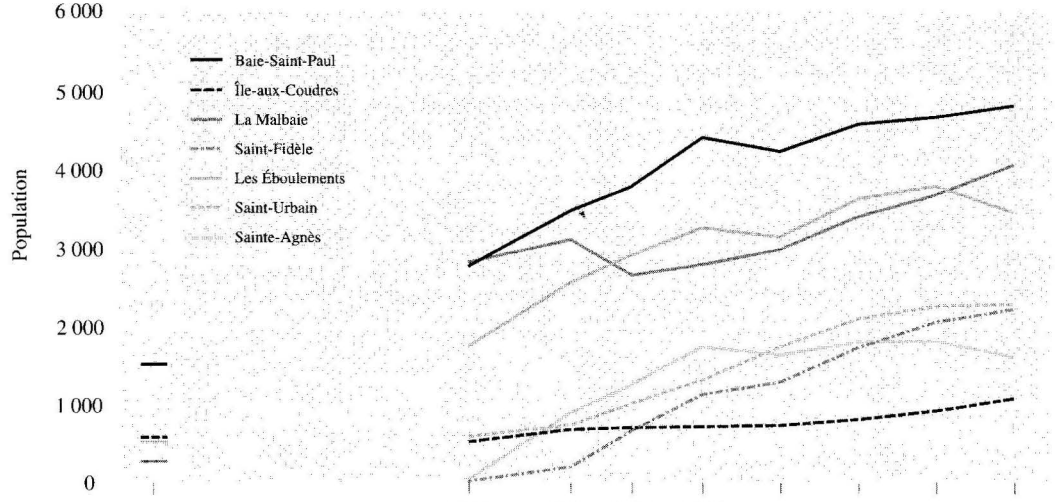

	1790	1831	1844	1852	1861	1871	1881	1891	1901*
Population totale de la région	**2 830**	**8 385**	**11 767**	**13 041**	**15 223**	**15 611**	**17 901**	**19 038**	**19 334**

* Les 339 habitants que compte Baie-Sainte-Catherine en 1901 sont exclus.

Source : Michel Guérin, *Peuplement et dynamique démographique de Charlevoix des origines à aujourd'hui*, UQAC, Mémoire de maîtrise en études régionales, 1988, 343 p.

Entre 1790 et 1831, la population triple ; elle passe de 2 830 à 8 385. Toutes les micro-régions tirent profit de cette croissance (figure 4.1), mais celle de La Malbaie, avec le tiers des gains, se distingue. En fait, la colonisation de la partie est a débuté et elle s'accentuera avec le développement des micro-régions de Sainte-Agnès et de Saint-Fidèle à compter des années 1830. Ces données illustrent la croissance de la population dans les environs de La Malbaie et l'occupation rapide de terres nouvelles à compter de la fin du XVIII[e] siècle. L'œkoumène s'étend à la vallée de la rivière Malbaie et à ses environs. En

1861, la population aura presque doublé à nouveau, avec 15 223 habitants. Mais la croissance sera par la suite modeste et, en 1901, la population atteindra 19 673 habitants, y compris les 339 qui vivent à Baie-Sainte-Catherine.

DE LA CÔTE VERS L'ARRIÈRE-PAYS

Les vieilles paroisses de Petite-Rivière, de Baie-Saint-Paul, des Éboulements, de l'île aux Coudres et de La Malbaie et de nouvelles paroisses comme Sainte-Agnès, Saint-Hilarion, Saint-Irénée ou la mission de Saint-Placide, près de Baie-Saint-Paul, assurent une croissance assez soutenue jusqu'en 1861. Mais vers le milieu du XIX[e] siècle, ce sont Saint-Urbain et Sainte-Agnès, dans l'arrière-pays, et Saint-Fidèle, à l'est de La Malbaie, qui deviennent des terres d'accueil. Dans les quatre dernières décennies du siècle, la population croît lentement. Ce sont surtout les micro-régions de Saint-Urbain, de Saint-Fidèle et de La Malbaie qui bénéficient de la meilleure croissance.

Puisque pendant tout le XIX[e] siècle le taux de natalité se maintient entre 40 et 50 pour mille et le taux de mortalité s'établit entre 15 et 20 pour mille – ce qui est pour la natalité comparable et pour la mortalité inférieur à la moyenne québécoise[5] –, et compte tenu de la faible croissance de la population après 1860, force est de déduire que la région connaît un solde migratoire négatif important. La figure 4.2 visualise ce solde migratoire négatif pour la période 1830-1900 : on peut y observer que l'écart entre la population recensée et la population attendue s'accroît. D'une décennie à l'autre, cet écart tend à augmenter. De moins de 900 en 1830, il passe à près de 5 000 en 1901. Au total, quelque 20 000 individus auront quitté pendant cette période. On note aussi des pertes de population avant 1830 qui sont plus difficiles à calculer précisément[6], mais tout indique que le solde migratoire est déjà négatif. Il y avait émigration avant cette date. On sait, par exemple, que des habitants s'étaient établis dans la seigneurie de Matane autour de 1820 et que d'autres se dirigeront sur le littoral nord gaspésien à partir des années 1830[7]. Mais ce sera surtout après 1860 que les pertes de population se feront sentir, alors que les Charlevoisiens se dirigeront plus nombreux vers le Saguenay et le Lac-Saint-Jean.

Figure 4.2
Population recensée et population attendue, Charlevoix, 1790-1901

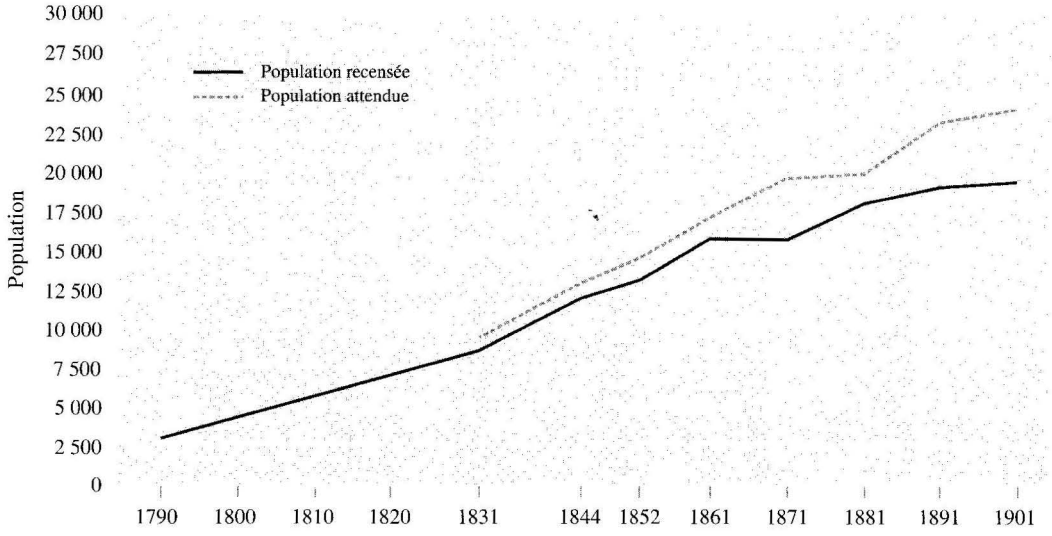

* La population de Baie-Sainte-Catherine est exclue.

Sources : Traitement de données provenant des recensements du Canada, du *Recensement du Canada*, 1871, vol. V, tableau III. Pour 1876-1901, les données sur les naissances et les décès ayant servi à la confection de cette figure proviennent de *Population de Charlevoix, Répertoire des baptêmes, mariages et sépultures*, Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, 1997, 16 volumes.

DES DÉPARTS DÉFINITIFS, DES DÉPARTS SAISONNIERS

Si peu de gens migrent vers Charlevoix, plusieurs quittent la terre natale au XIX[e] siècle. Certains partent définitivement, en raison de la rareté des terres ou encore par insatisfaction de leur patrimoine agricole. Pehr Kalm avait déjà souligné, au milieu du XVIII[e] siècle, le fait que la population de différentes paroisses était à l'étroit. Mais d'autres raisons peuvent aussi inciter à partir. Dans les années 1840, on émigre, alors que des terres sont encore disponibles dans Saint-Urbain, dans Saint-Hilarion et dans d'autres paroisses de l'intérieur. Peut-être ces dernières terres ne supportent-elles pas la comparaison avec celles d'autres contrées. Ou encore ces migrants trouvent-ils ailleurs des avantages économiques incomparables.

Certains partent le temps d'une saison. Le printemps, des dizaines, parfois des centaines de jeunes gens se dirigent vers Québec, vers Montréal ou vers des villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre. Dans les grosses paroisses comme Baie-Saint-Paul, le curé note assez régulièrement ce phénomène dans les rapports sur la paroisse qu'il adresse à son évêque. Les uns partent travailler dans les usines, les autres comme domestiques ou débardeurs. Même si les données recueillies sont lacunaires, elles laissent penser que ce phénomène, constaté surtout après 1880 à Baie-Saint-Paul, est peut-être symptomatique d'une économie villageoise bien peu diversifiée. Dans cette paroisse et dans une moindre mesure aux Éboulements et à l'île aux Coudres, les curés relèvent certaines années le départ de quelques centaines de jeunes.

DEUX PÔLES DE PEUPLEMENT

Comme la forte natalité excède de beaucoup les pertes qui sont dues à la mortalité et à l'émigration, la population s'accroît rapidement jusque vers 1860, donc surtout avant la forte vague de départs vers le Saguenay–Lac-Saint-Jean. À l'instar d'autres régions de la vallée du Saint-Laurent, la croissance démographique de Charlevoix dans la première partie du XIX[e] siècle, une des plus dynamiques du Québec, favorise l'apparition de pôles de peuplement qui donnent naissance à des bourgs, à des hameaux et à des villages[8]. Deux de ces villages, en l'occurrence Baie-Saint-Paul et La Malbaie, marqueront l'histoire régionale à compter des premières décennies du XIX[e] siècle. Ils se distinguent non seulement par leur poids démographique, mais aussi par le fait qu'ils sont l'un et l'autre à la tête d'un réseau de villages et qu'ils vont marquer le milieu social, économique et institutionnel. Baie-Saint-Paul et La Malbaie accaparent une part importante de la population pendant tout le XIX[e] siècle, comme le montre la figure 4.2. Ces deux villages en bordure du Saint-Laurent sont les portes d'entrée de la vallée de la rivière du Gouffre et de celle de la rivière Malbaie. Leur localisation leur confère certains atouts. Mais en même temps ces deux pôles sont différents. S'ils ont tous deux des assises agricoles, il reste, comme on le verra plus loin, que l'économie de La Malbaie tirera profit des retombées de la villégiature.

Discuter de la place prédominante qu'occupent ces deux villages dans l'espace charlevoisien, c'est aussi évoquer une dynamique où les enjeux de pouvoir vont être constants. C'est également en fonction de ces deux municipalités que battra le cœur des autres villages de la côte.

L'activité économique sur la côte

Le développement régional se fera au rythme des besoins élémentaires d'une population croissante et de différents enjeux socio-économiques. D'une part, les ressources du milieu doivent répondre aux besoins immédiats et, d'autre part, les élites de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie visent à améliorer leurs occasions d'affaires.

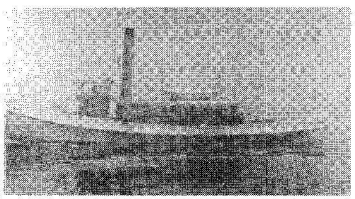

Traversier reliant Baie-Sainte-Catherine à Tadoussac en 1901 (Collection Diane Perron-Boulianne)

L'époque où les environs de Baie-Saint-Paul formaient la limite du peuplement sur la rive nord du fleuve est révolue vers le milieu du XIX[e] siècle avec l'ouverture à la colonisation des territoires du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Haute Côte-Nord. Les marchands de Charlevoix pensent alors qu'ils peuvent être au centre d'un système commercial faisant le lien entre les nouvelles régions de colonisation et la ville de Québec. Ils croient aussi pouvoir tirer avantage des échanges entre les régions de colonisation et celles de la Côte-du-Sud et du Bas-Saint-Laurent. À ce rêve de devenir le centre d'un réseau d'échanges, s'ajoute un espoir de modernisation via l'industrialisation. Besoins individuels, priorités locales et enjeux interrégionaux animent donc la vie des habitants et de leur société.

Les ressources

Dans les villages de la côte, le sol, la forêt, la pêche, le cabotage et la villégiature constituent les ressources de base. La culture du sol est toutefois garante de la subsistance de la population et de la stabilité d'un village. Mais dans Charlevoix le potentiel agricole est limité. Les bons sols appartiennent surtout aux petites vallées des rivières du Gouffre et Malbaie. Certes, on peut améliorer les sols par de bonnes techniques de culture, mais le relief et surtout le climat imposent toujours leurs limites.

L'agriculture

Pour l'ensemble de Charlevoix, le nombre d'occupants de fermes, de plus de 4 hectares (10 acres) s'accroît jusqu'aux années 1880 et atteint 2 009. C'est près de 600 de plus qu'en 1851. Puis il commence à décliner pour s'abaisser à 1 711 en 1901. Le phénomène touche l'ensemble de la région, mais les pertes sont plus sensibles dans les villages de la côte. Pour la plupart des municipalités, la superficie des fermes tend à s'accroître et dépasse les 60 hectares (150 acres). Petite-Rivière abrite les plus grandes fermes, souvent de plus de

80 hectares (200 acres), et l'île aux Coudres les plus petites, avec une moyenne de 30 hectares (75 acres) par exploitation en 1901. Cet écart extrême témoigne de conditions très variables quant aux attentes envers la terre. À l'île, la terre disponible est plus rare et les agriculteurs la mettent davantage en valeur ; à la fin du siècle, les superficies améliorées représentent 75 % des terres occupées. À Petite-Rivière, les occupants possèdent des terres qui ont en moyenne une superficie de 70 hectares (175 acres), mais qui ne sont améliorées que dans une proportion de 20 %. Un patrimoine agricole inégal explique cette situation. Le relief accidenté de Petite-Rivière et un sol arable au potentiel limité font ici que la terre a plus de valeur pour le bois que pour ses qualités agricoles. Chose certaine, partout où cela est possible, l'agriculteur songe à l'acquisition de terres à bois.

L'agriculture est à la base d'un mode de vie et les gens de la terre essaient d'en tirer le meilleur parti possible. Il est inutile de s'attarder outre mesure aux performances souvent médiocres de cette agriculture. Elle nourrit les hommes et le bétail et l'on peut comprendre dans quel désarroi se trouve la population lorsque les récoltes manquent. Les conséquences des mauvaises récoltes des années 1830 comptent parmi les plus connues, parce que déjà étudiées pour tenter d'établir un lien avec les troubles politiques survenus au Bas-Canada en 1837-1838. Mais les Charlevoisiens ont été victimes de mauvaises récoltes tout au cours du siècle. Les cultures dans les sols minces de leurs terres ne résistaient ni aux sécheresses prolongées ni aux pluies trop abondantes. Il faut aussi dire que des méthodes de culture plutôt rudimentaires n'aident pas à affronter les caprices de la nature.

La culture de céréales reste indispensable, mais les agriculteurs s'adonnent aussi à d'autres productions essentielles. L'une d'elles est l'élevage du mouton, duquel on tire la laine. Cette matière première est facilement transportable aux carderies établies à La Malbaie et à Baie-Saint-Paul. La laine procure des revenus, mais aussi le nécessaire à la confection de différents vêtements. Dans l'ensemble, Charlevoix fait bonne figure dans la production de quelques étoffes : d'après le recensement de 1852, ce comté se classe « au 5e rang sur 36 comtés au Québec pour la production d'étoffe foulée, au 11e rang pour la production de laine, au 9e rang pour la production de toile et au 16e rang pour la production de lin et de chanvre[9] ». Ces productions déclineront au point de presque disparaître et quand une manufacture de laine ouvrira ses portes en 1900 à Baie-Saint-Paul, dans la partie connue sous le nom du Bas-de-la-Baie, *L'Écho de Charlevoix* conclura à la renaissance d'une industrie quasi disparue.

Carderie à Saint-Hilarion.
(Photo Normand Perron)

Récolte de foin à l'île aux Coudres.
(Archives nationales du Québec)

Comme ailleurs au Québec, la région opte, dans la deuxième partie du XIX[e] siècle, pour la reconversion de son agriculture surtout axée sur la production céréalière vers l'industrie laitière, une spécialité où l'élevage et la production fourragère sont au premier plan. Toutefois, les agriculteurs de Charlevoix s'accrochent à la production de céréales, surtout à la traditionnelle culture du blé. En 1861, d'après les données du recensement du Canada, ce comté domine le Québec par sa récolte de blé, même si les rendements laissent

vraiment à désirer. Ainsi, on produit trois fois plus blé que Portneuf, mais ce dernier comté obtient un rendement de 9,6 hectolitres à l'hectare, comparativement à 5,8 pour Charlevoix.

Le changement en faveur de l'industrie laitière se fera peu à peu au cours de la deuxième moitié du XIX[e] siècle. Après 1880, l'industrie laitière progresse d'une manière significative avec l'implantation des fabriques de fromage. Dans Charlevoix, le phénomène touche d'abord Baie-Saint-Paul, municipalité où l'agriculture est plus prospère, mais sans débouché pour le lait, sinon pour approvisionner un petit nombre de consommateurs du village. En 1890, Baie-Saint-Paul compte 5 des 11 fabriques de la région. Pendant ce temps, dans l'est le développement tarde: La Malbaie, Saint-Fidèle, Saint-Irénée n'ont chacune qu'une seule fabrique, même si les trois municipalités réunies comptent quelque 500 vaches laitières de plus que Baie-Saint-Paul. Pour leur part, les agriculteurs de La Malbaie, qui disposent des meilleures terres, produisent presque autant de lait que ceux de Baie-Saint-Paul. À la différence des agriculteurs de cette dernière municipalité, ceux de La Malbaie disposent d'un marché de consommateurs plus important: la présence de 5 000 à 10 000 villégiateurs et l'approvisionnement des bateaux de croisière à Pointe-au-Pic leur assurent un débouché pour la consommation de lait nature. Mais l'industrie de la transformation du lait n'en continue pas moins de progresser. Entre 1890 et 1897, le nombre de fromageries passe de 11 à 26. Vers la fin du siècle, Baie-Saint-Paul, avec sept fromageries et la seule beurrerie de toute la région, compte encore près de 30 % des établissements laitiers du comté.

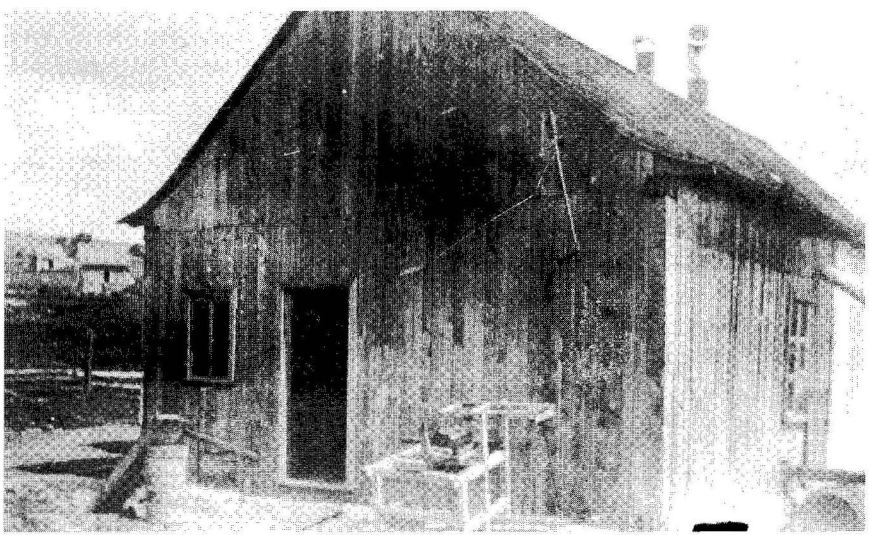

L'ancienne fromagerie de Joseph Bhérer, en 1903. Elle est à l'origine de la Crèmerie Saint-Fidèle.
(Collection Société d'histoire de Charlevoix)

Si une bonne partie des habitants optent pour l'industrie laitière, ceux de l'île aux Coudres montrent plus d'intérêt pour la production de la pomme de terre, un tubercule particulièrement précieux pour l'alimentation humaine au XIX[e] siècle. La superficie limitée des terres arables, la nature des sols et la possibilité de transporter et de vendre cette denrée en demande sur les marchés de Québec et de Montréal attirent les insulaires vers cette production. Il est même possible que la culture des fruits et surtout la production de la pomme de terre, qui se développe dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle, aient contribué à modifier suffisamment l'économie de l'île pour expliquer la croissance de la population entre les années 1870 et 1920[10].

L'agriculture évolue non seulement dans ses productions, mais aussi dans son organisation. Les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles mis en place au XIX[e] siècle marquent des changements importants. Ils doivent susciter le goût du progrès et de la coopération entre les cultivateurs. Les sociétés d'agriculture apparaissent après 1850 ; la Société d'agriculture n° 1 a son siège à La Malbaie et dessert l'est du comté, tandis que la Société d'agriculture n° 2 a son siège à Baie-Saint-Paul et dessert l'ouest du comté. Les critiques ont été nombreuses à leur égard, mais elles n'en ont pas moins contribué à améliorer les races animales, à acheter de meilleurs grains de semence et à introduire de nouvelles pratiques agricoles. Les cercles agricoles apparaissent tard. Le premier cercle agricole connu de la région est fondé aux Éboulements en 1887 et il reçoit le nom de Cercle littéraire et agricole des Éboulements. En 1893, la reconnaissance des cercles agricoles par le gouvernement du Québec et aussi les subventions attachées à leur fonctionnement inciteront les agriculteurs à se regrouper. En quelques mois, généralement à l'instigation des curés qui en assurent la gouverne, neuf cercles sont fondés dans les paroisses de Sainte-Agnès, La Malbaie, Saint-Fidèle, Saint-Irénée, Saint-Siméon, Les Éboulements, Saint-Hilarion, Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain.

Au tournant du siècle, cette agriculture offre un bilan peu reluisant. Des pratiques désuètes ou encore des résultats mitigés provoquent même des sarcasmes de la part d'agriculteurs du Saguenay. Le journal local ne trouve rien de mieux que l'usure des vieilles terres pour défendre les siens. Mais cela n'explique pas tous les retards.

La forêt

Au début du XIX[e] siècle, les réserves de bois de Charlevoix sont bien entamées. Le pin, en particulier, est exploité depuis l'époque de l'intendant Talon. Aussi les entrepreneurs forestiers doivent chercher le bois plus loin,

entre autres dans les réserves du Saguenay où ils auraient embauché de 700 à 800 travailleurs vers la fin des années 1830[11]. Ces réserves appartiennent aux Postes du Roi qui sont concédés à la Compagnie de la baie d'Hudson. Le potentiel des forêts du Saguenay est déjà assez bien connu dans les premières décennies du XVIII[e] siècle[12] et certains rapports suggèrent leur mise en valeur. On peut donc penser que les gens de Charlevoix connaissent depuis longtemps les forêts du Saguenay et, du même coup, mieux comprendre les intérêts des membres de la Société des Vingt-et-Un dans la coupe de bois.

Dans Charlevoix, ce sont surtout les forêts de la partie est qui offrent le meilleur potentiel. Vers 1840, la famille Price établit une première scierie à Rivière-aux-Canards. D'autres entrepreneurs exploitent aussi des établissements de sciage, surtout dans les environs de La Malbaie où pas moins d'une dizaine de scieries déclarent des activités lors du recensement de 1831. Pendant tout le siècle, les activités dans les chantiers et dans les scieries se poursuivent; elles donnent un travail apprécié, même mal rémunéré. Les entrepreneurs produisent surtout du madrier et de la planche et les tentatives de diversification sont peu nombreuses. Certains s'adonnent à la confection de fuseaux de bois. Vers 1890, une entreprise de Baie-Saint-Paul se fait remarquer par ses expéditions de bois de fuseau à destination de l'Angleterre[13]. Les fabriques de pâte à papier, pour leur part, ne dépasseront pas l'étape des projets avant la dernière décennie du XIX[e] siècle. Comme pour d'autres régions, dont le Saguenay–Lac-Saint-Jean, cette industrie offre des perspectives de développement, mais quand les Charlevoisiens voudront faire comme les habitants du Saguenay, ils seront confrontés à de nombreux obstacles: médiocrité des voies de communication, faiblesse du potentiel hydroélectrique, réserves forestières limitées, manque de capitaux. L'idée des actionnaires de la fabrique de pâte de Baie-Saint-Paul de payer le bois en « flanellette et en coupons » plutôt qu'en argent fut bien mal accueillie[14].

Pour les habitants de la côte, l'exploitation des réserves forestières de l'arrière-pays, tout comme d'ailleurs les projets de développement minier à Saint-Urbain, signifiaient une possibilité d'obtenir un travail rémunéré. Pour les élites des villages comme Baie-Saint-Paul et La Malbaie, l'exploitation des ressources naturelles de l'arrière-pays offrait des occasions d'affaires et la prospérité pour leur communauté. Mettre en valeur ces ressources serait favoriser le développement industriel. Toutefois, les investisseurs potentiels de la région sont décrits comme trop prudents: les gens d'ici, reproche le *Courrier de Charlevoix* en 1897, préfèrent cacher leurs capitaux « au fond du coffre que de se lancer dans des entreprises ».

Alexis Tremblay « Picoté », fondateur de la Société des Vingt-et-Un.
(Société historique du Saguenay)

William Price.

La pêche et la chasse

Ces deux activités économiques que sont la pêche et la chasse ont comme raison d'être la subsistance, la mise en valeur commerciale et le divertissement des villégiateurs. D'une part, la façade maritime donne aux habitants la possibilité d'exploiter les ressources de l'estuaire et du golfe. D'autre part, la faune des forêts, des rivières et des nombreux lacs de l'arrière-pays attire les habitants en quête de nourriture et les villégiateurs à la recherche de loisirs.

Les habitants connaissent les richesses du fleuve depuis leur arrivée au XVII[e] siècle. La chasse au béluga, ou marsouin, en fait foi. À la fin du XIX[e] siècle, la ressource s'est toutefois raréfiée. Même si la chasse dure jusqu'au début des années 1920, l'exploitation du béluga montre des signes d'essoufflement après 1870. On associe surtout cette activité aux habitants de l'île aux Coudres, mais elle se pratique ici et là sur les deux rives du fleuve, dont à Baie-Sainte-Catherine. Les ressources du fleuve ce sont aussi l'anguille, le capelan et autres poissons. Les habitants pêchent pour différentes fins. À Petite-Rivière,

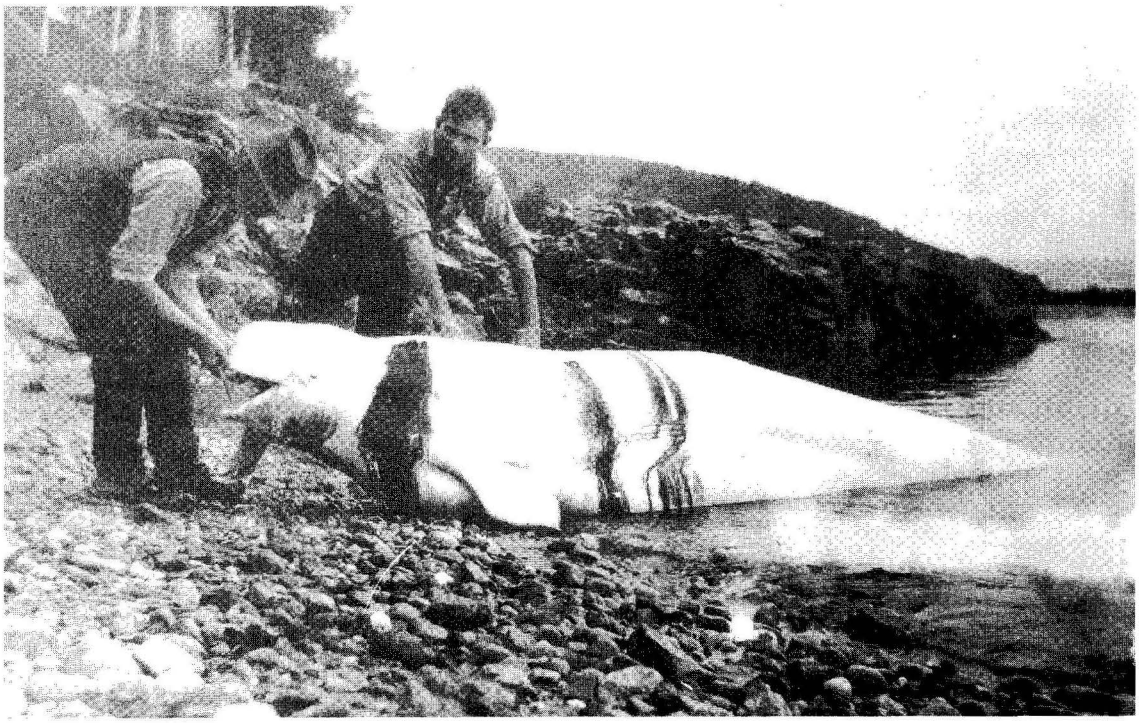

Gabriel Boulianne et son neveu Jean-Philippe, après avoir harponné un béluga à Baie-Sainte-Catherine, en 1913. (Collection Diane Perron-Boulianne)

Pêche à l'anguille à Petite-Rivière-Saint-François.
(Société d'histoire des Riverains)

les pêches à l'anguille sont anciennes et les habitants en font une activité année après année. On peut saisir l'importance de l'anguille dans cette municipalité peu pourvue en terres agricoles, puisqu'elle sert, entre autres, à payer une partie de la dîme au curé. Ailleurs, surtout à partir des Éboulements, on pêche le capelan, un poisson utilisé, entre autres, comme engrais pour les terres. L'importance des prises peut varier considérablement d'une année à l'autre, mais la pêche reste, somme toute, une activité assez modeste. Certaines années, il se pêche plus d'anguilles à Saint-Joachim que dans tout Charlevoix.

Cette pêche est pratiquée dans l'environnement immédiat, mais des Charlevoisiens se dirigent aussi vers le golfe du Saint-Laurent, comme travailleurs ou comme entrepreneurs. À la fin du XVIII[e] siècle, la compagnie Robin embauche des pêcheurs et des graviers de Charlevoix pour ses activités en Gaspésie[15]. Après que la Compagnie de la baie d'Hudson eut perdu, en 1842[16], son privilège d'exploiter en exclusivité les ressources des Postes du Roi, des armateurs de Charlevoix et de la Côte-du-Sud commencèrent à s'intéresser à la pêche à la morue et à son commerce. Ce sera toutefois vers 1860 que ces armateurs fréquenteront davantage le golfe avec l'intention probable de tirer avantage du port franc de Gaspé. D'ailleurs, à compter de 1860, deux armateurs de Baie-Saint-Paul et un autre de La Malbaie fondent des établissements sédentaires aux îles Caoui (Ragged Islands). En 1861, ils emploient 31 engagés. Au cours des années suivantes, les difficultés de l'industrie morutière forceront ces armateurs à l'abandon[17]. Mais ces projets d'exploitation des ressources maritimes du golfe, tout comme ceux de la Société des Vingt-et-Un pour les pinèdes du Saguenay, révèlent l'ouverture de l'horizon économique des Charlevoisiens, du moins à cette époque.

La villégiature

Peintres et voyageurs ont contribué, on le sait, à donner une plus-value aux paysages des environs de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie. Le XIX[e] siècle est aussi une époque où les vertus de la campagne sont vantées. Les urbains fortunés trouvent dans des lieux comme Kamouraska, Cacouna, Notre-Dame-du-Portage, Tadoussac ou Pointe-au-Pic les grands espaces pour se reposer, pour fuir l'air malsain des villes ou pour se refaire une santé.

C'est au milieu du XIX[e] siècle que Pointe-au-Pic acquiert sa renommée. Situé sur la route qui mène vers Tadoussac et vers le Saguenay, ce village s'inscrit dans Le Tour du Saguenay, pour reprendre le titre d'un ouvrage de Damase Potvin. Ces places d'eau, par leur aspect exotique et éloigné, et peut-être aussi en raison de leurs racines françaises, attirent les anglophones. À bord de bateaux de croisière, les visiteurs découvrent la rive nord du Saint-Laurent. En 1863, Tadoussac a déjà son prestigieux Grand Hôtel ; quinze ans plus tard, Pointe-au-Pic aura aussi le sien, l'Hôtel Chamard, construit par William Chamard. En 1898, la compagnie Richelieu & Ontario Navigation inaugure son célèbre Manoir Richelieu. Au cours de la deuxième moitié du XIX[e] siècle, les hôtels, les auberges, les villas du boulevard des Falaises font de Pointe-au-Pic une oasis à l'intérieur de Charlevoix. Les bourgeois anglo-canadiens et américains s'y donnent rendez-vous. Sans être exclus, les francophones opteront plutôt pour Cap-à-l'Aigle ou encore, comme le fera Rodolphe Forget, pour Saint-Irénée.

Cette villégiature engendre une activité économique que les habitants et les élites locales savent reconnaître. Les visiteurs consomment des denrées agricoles. Ils achètent des produits d'artisans. Ils louent les services des habitants de La Malbaie pour des excursions ou des parties de pêche. Il faut voir avec quelle impatience les habitants de certains villages attendent que les riches étrangers séjournent dans leur patelin. Les élites de Baie-Saint-Paul se désolent d'être tenues à l'écart de la manne. Aux Éboulements, l'assurance donnée par Horace Beemer que le chemin de fer sera prolongé depuis Saint-Joachim convainc aussitôt les habitants de se constituer en syndicat pour construire un grand hôtel au quai des Éboulements, chacun étant bien conscient de l'attrait des lieux[18].

Chamard's Lorne House, vers 1880. (Musée de Charlevoix, Collection Roland Gagné)

Vue du grand salon du premier Manoir Richelieu.
(Musée de Charlevoix, Collection Roland Gagné)

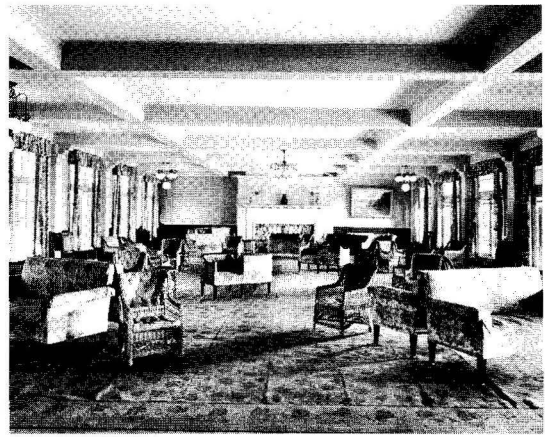

Le Manoir Richelieu, nommé le « Manoir de bois » vers 1900.
(Musée de Charlevoix, Collection Roland Gagné)

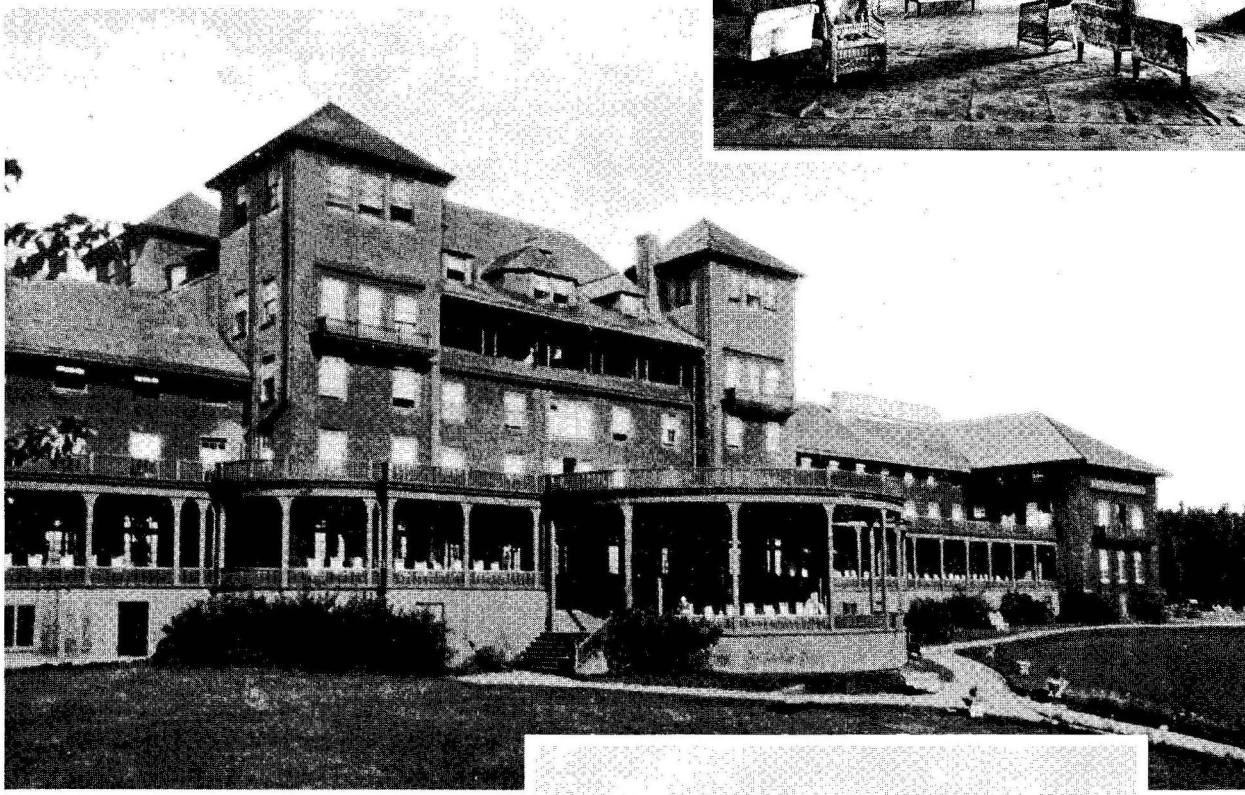

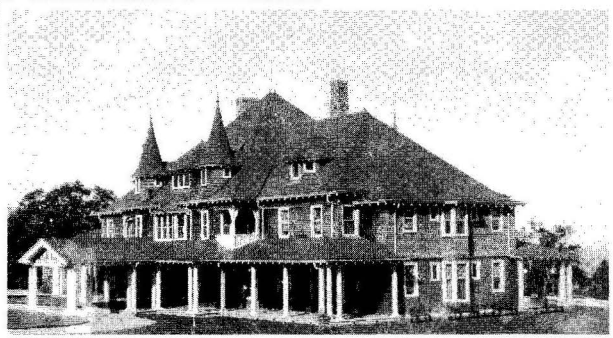

Gil'Mont, le domaine de Rodolphe Forget, à Saint-Irénée.
(Collection Société d'histoire de Charlevoix)

Le Murray Bay Golf Club ouvre en 1876. Il est le quatrième par l'ancienneté au Canada. Sur cette carte postale, on peut voir le « Club House » et une section du terrain de golf. (Collection Société d'histoire de Charlevoix)

Les transports et les communications

Le fleuve Saint-Laurent demeure jusqu'au début du XIX[e] siècle la voie privilégiée pour relier Québec, Baie-Saint-Paul et les municipalités environnantes. Mais déjà au XVIII[e] siècle, pouvoir se rendre à Québec l'année durant apparaît souhaitable. L'amélioration de la voie terrestre, la construction de quais pour faciliter la navigation et le chemin de fer deviendront des priorités au cours du XIX[e] siècle et feront l'objet de maintes promesses électorales.

Au-delà des intérêts particuliers, la quête de chemins, de quais, du chemin de fer, et surtout leur localisation, deviennent vite un enjeu vital pour le développement régional, surtout pour les villages de la côte. En fait, par sa position géographique Charlevoix voudrait être un lieu de passage obligé entre Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean, entre Québec et la Côte-Nord, entre la rive sud du fleuve Saint-Laurent, la Côte-Nord et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Mais c'est un lieu de passage qui peut être contourné par le fleuve, par la rivière Saguenay ou encore par un lien terrestre direct entre Québec et le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Les chemins

Le problème des communications terrestres du siècle précédent reste entier au début du XIX[e] siècle, tant à l'intérieur de la région que vers l'extérieur. Le lien entre Baie-Saint-Paul et La Malbaie demeure difficile, se plaint le curé Marcheteau de La Malbaie en 1800[19]. C'est plus facile de s'y rendre par eau que par terre. Comme au siècle précédent, cette situation semble agacer davantage une minorité de gens que la majorité des habitants. Ces derniers négligent l'entretien du chemin et les plaintes du curé et les ordres du seigneur Nairne deviennent autant de prétextes aux moqueries.

LE CHEMIN DES CAPS

Mais la croissance de la population, les préoccupations militaires et, bientôt, les nouveaux enjeux liés au commerce du bois et à la colonisation du Saguenay–Lac-Saint-Jean vont contribuer à mettre fin à l'isolement des paroisses et de la région. Vers 1800, le seigneur Malcolm Fraser et les habitants des seigneuries de Murray Bay et de Mount Murray se plaignent de l'absence d'un lien terrestre avec Québec ; ce sera davantage pour des fins militaires que pour des fins de colonisation que l'on demandera l'ouverture de ce chemin[20]. D'ailleurs, les représentants des habitants sont bien tièdes face au projet du chemin des Caps : ils invoquent le peu d'utilité de ce dernier, les coûts de construction et d'entretien qu'il entraînerait, ou encore se querellent sur son tracé. Les représentants de l'île aux Coudres se demandent pourquoi des insulaires encourageraient la construction d'un chemin qui, au mieux, ne serait utile qu'en hiver[21] ! En 1815, le grand voyer convoque à Saint-Joachim les seigneurs, trois habitants des différentes paroisses concernées par cette route et l'inspecteur des chemins[22]. Cinq ans plus tard, le premier lien est établi entre la Côte-de-Beaupré et La Malbaie. L'état lamentable du chemin suscite souvent le mécontentement, surtout dans la partie inhabitée des caps. Le peuplement de Saint-Tite-des-Caps et les corrections successives au tracé amélioreront peu à peu la situation. Il importe aussi de retenir que ce chemin permettra une meilleure articulation de l'espace dans l'axe Baie-Saint-Paul–La Malbaie et donnera au cœur de Charlevoix un peu plus d'unité.

LE CHEMIN DE CALLIÈRES

C'est aussi dans l'axe Baie-Saint-Paul–La Malbaie que le chemin qui donne accès aux terres colonisables à l'est de La Malbaie sera construit à partir des années 1830. En 1831, le chemin est ouvert entre Cap-à-l'Aigle et la rivière du Port au Saumon et l'objectif suivant sera d'atteindre Port-au-Persil, qui est alors le dernier établissement sur la rive nord du fleuve[23]. Cette poussée vers l'est se poursuivra après 1850 alors que John McLaren et des habitants et squatters de Baie-Sainte-Catherine, de Rivière-aux-Canards et autres places demanderont la construction d'un chemin de la rivière Noire à la rivière

Saguenay[24]. Les travaux de construction de ce chemin, dit chemin de Callières, commencent en 1855. Après 1860, il sera prolongé jusqu'à la seigneurie de Mille-Vaches, reliant ainsi la Haute Côte-Nord à Charlevoix.

Les quais

Vers le milieu du XIX[e] siècle, le gouvernement du Canada-Uni se préoccupe davantage des communications fluviales. Il voit dans la navigation comme dans les autres moyens de transport un outil pour favoriser le développement économique. L'ère du bateau à vapeur est commencée et l'exploitation forestière offre de belles perspectives d'avenir. Accoster à un quai évite de transborder marchandises et voyageurs au large et est nettement plus avantageux que d'échouer une goélette. La construction de quais devient alors un enjeu politique et dans Charlevoix, là où c'est possible, les habitants réclameront un quai. Mais seuls les vœux des habitants de quelques municipalités seront exaucés. Le gouvernement aura à prendre des décisions en fonction des coûts et de l'utilisation des quais par un ensemble de municipalités. Il optera pour la construction de deux quais dont l'emplacement tiendra compte des pôles de peuplement de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie et de la difficulté des communications terrestres entre ces deux localités.

Le taillage des membres de la goélette, au chantier maritime des Éboulements-en-Bas. (Saint-Joseph-de-la-Rive). (Collection Pierre Perrault)

POINTE-AU-PIC ET LA POINTE DES ÉBOULEMENTS

Dès 1847, différentes possibilités sont étudiées. En 1853, le gouvernement opte pour Pointe-au-Pic en raison de la possibilité d'y construire un quai en eau profonde et de conditions de navigation assez satisfaisantes ; ce choix permet de réaliser le projet à un coût raisonnable et le quai pourra desservir les environs de La Malbaie[25]. Il reste toutefois au gouvernement à choisir un lieu pour desservir les environs de Baie-Saint-Paul. Les sites à proximité de la rivière du Gouffre offrent bien peu d'avantages à cause des larges battures. De plus, les conditions de navigation y sont difficiles en raison des vents et des courants, sans compter les problèmes d'envasement du futur port. Des coûts de construction élevés et des frais supplémentaires prévisibles pour le dragage font de Baie-Saint-Paul un site peu intéressant. La grande pointe des Éboulements, aujourd'hui Saint-Joseph-de-la-Rive, à quelques kilomètres à l'est de Baie-Saint-Paul, offre par contre une alternative valable. L'endroit, plus favorable à la construction d'un quai, permettrait de desservir les populations des Éboulements, de l'île aux Coudres et de Baie-Saint-Paul. Dès 1853-1854, les deux quais sont rendus disponibles à la navigation.

SAINT-IRÉNÉE, L'ÎLE AUX COUDRES ET CAP-À-L'AIGLE

D'autres quais s'ajoutent au fil des décennies. D'ailleurs, différentes pétitions sont envoyées par des habitants de plusieurs municipalités. Au cours des années 1850, des requêtes parviennent de la part d'habitants de Baie-Saint-Paul, de Saint-Irénée et de l'île aux Coudres. En 1854, des habitants de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain réclament même la construction d'un quai à l'embouchure du Saguenay et du Saint-Laurent, donc dans les environs de Baie-Sainte-Catherine[26], un lieu libre de glace. Il est clair que la politique de construction de quais par le gouvernement suscite des attentes, que ce soit pour des fins agricoles, de colonisation, d'exploitation forestière, de commerce ou autres. Des quais seront finalement construits à Saint-Irénée, à l'île aux Coudres et à Cap-à-l'Aigle, mais d'autres municipalités, comme Petite-Rivière, attendront toujours à la fin du siècle.

BAIE-SAINT-PAUL

Après des années d'attente, Baie-Saint-Paul obtient son quai en 1874. En fait, le gouvernement construit d'abord une jetée, au large. Sur cette jetée connue sous le nom de « la cage », les bateaux laissent marchandises et voyageurs qui sont par la suite transportés sur la rive. Des fonds sont aussi investis à Cap-aux-Corbeaux. Entre 1874 et 1900, quelque 85 200 $ sont dépensés en infrastructures portuaires à Baie-Saint-Paul ; depuis le milieu du siècle les dépenses pour les quais de Pointe-au-Pic et des Éboulements avaient atteint respectivement 87 500 $ et 95 500 $. Pourtant, vers 1900, le quai de Baie-Saint-Paul ne satisfait à peu près personne, même si les investissements se comparent à ceux de Pointe-au-Pic et des Éboulements. En fait, on se plaint depuis toujours de ce quai qui fait fuir les touristes, une question qui suscite des critiques contre les propriétaires de bateaux de croisière, dont les capitai-

nes refusent pour la plupart de faire escale à Baie-Saint-Paul. Au dire des journaux locaux, seules les manigances des propriétaires de la Richelieu & Ontario Navigation, devenue en 1913 la Canada Steamship Lines, expliquent que les installations soient si mauvaises et que le village de Pointe-au-Pic soit tant privilégié. Fondées ou non, ces accusations montrent l'importance de posséder des installations portuaires respectables, mais nul doute que les conditions naturelles défavorisent Baie-Saint-Paul.

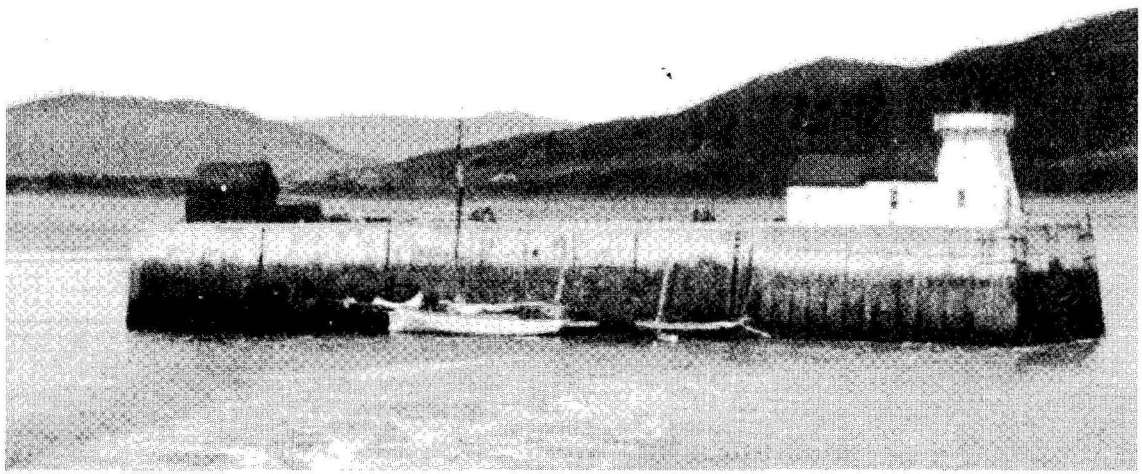

Le quai de Baie-Saint-Paul, surnommé la « cage ». Ce quai était situé à 600 mètres de la rive. Les bateaux y laissaient ou y embarquaient les voyageurs et les marchandises. (Collection Société d'histoire de Charlevoix)

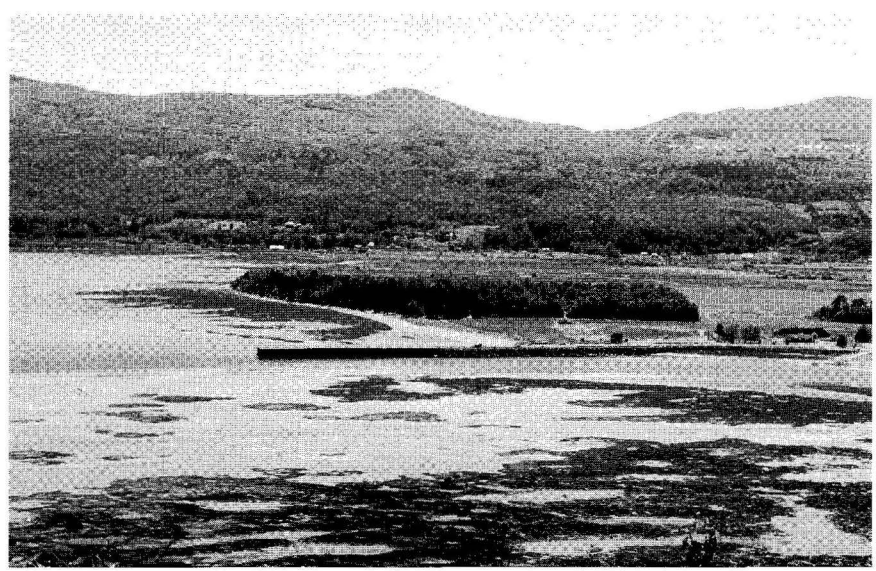

Le quai actuel de Baie-Saint-Paul, à marée basse. La baie, la plus grande de toute la rive nord du Saint-Laurent, a une largeur de 3,2 kilomètres. Les larges battures rendent difficile la construction d'un quai en eau profonde. (Photo Normand Perron)

Les infrastructures portuaires stimulent le développement des activités maritimes et tout indique que le cabotage entre les villages et vers Québec est facilité[27]. Différentes compagnies commencent à offrir des liens réguliers et, dans les voyages vers Tadoussac et le Saguenay, Pointe-au-Pic devient presque un lieu d'arrêt obligé. Dès 1853, la compagnie Québec & Trois-Pistoles, qui effectue le trajet Québec-Chicoutimi, commence à y faire escale, mais la plus connue reste la Richelieu & Ontario Navigation. Le développement des infrastructures portuaires donne un essor à la villégiature. Pour les villages de la côte, l'importance du quai est la même que celle qu'a la gare pour les villages sur le tracé du chemin de fer. Encore à la fin du XIX[e] siècle, c'est le meilleur lien d'un village à l'autre, et qui accepte de s'arrêter à tous les quais accepte de desservir une « ligne rurale dans Charlevoix ».

UN ESSOR POUR LA VILLÉGIATURE

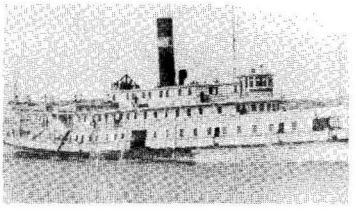

Le *Cape Diamant*, un vapeur de la Richelieu & Ontario. (Musée de Charlevoix, Collection Roland Gagné)

Les routes accidentées et l'absence du chemin de fer, d'une part, et le chapelet de quais, d'autre part, expliquent l'importance du cabotage et de la goélette dans la vie des habitants. Ici et là sur la côte, surtout après 1860, des artisans construisent des goélettes, souvent sur des chantiers maritimes d'occasion, pour les besoins de l'échange entre les villages et vers les régions voisines. Autour des années 1880, plus d'une centaine de goélettes circulent dans le comté de Charlevoix[28], selon les livres des commissaires du port de Québec. Les ports de La Malbaie et de Baie-Saint-Paul sont alors les plus actifs.

Le chemin de fer

Le lien terrestre avec Québec passe aussi par le chemin de fer. Le rail signifie un moyen de transport disponible à longueur d'année, alors que les glaces forcent à suspendre la navigation de la mi-novembre à avril. La construction d'un chemin de fer reliant Québec à La Malbaie a deux enjeux : le premier est de relier la capitale à La Malbaie et le deuxième est de prolonger la voie ferrée jusqu'au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Dans la défense de leurs intérêts, les représentants de Charlevoix n'auront guère de soutien. Déjà, en 1871, un agent du gouvernement pense qu'aucun « chemin de fer ne peut y être établi à moins de coûter des prix exorbitants »[29]. Outre les difficultés de construction qui découlent du relief, un tracé vers le Saguenay via Charlevoix n'offre pas de bonnes terres à la colonisation. L'avenir agricole et industriel du Saguenay est certes un argument en faveur de la construction d'un chemin de fer, mais le tracé ne passe pas nécessairement par Charlevoix. Aussi, la décision d'opter pour un tracé reliant Québec au Lac-Saint-Jean sera lourde de conséquences.

En dépit de la mise en service de la ligne Québec–Lac-Saint-Jean en 1888, les projets et les promesses de doter Charlevoix d'un chemin de fer se succèdent. En 1884, alors que la ligne Québec–Lac-Saint-Jean est en construction, la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix demande en vain des subventions en terres. Puis des subventions, qui dépassent les 300 000 $, sont accordées et perdues faute de remplir les conditions prescrites. Des intérêts locaux pensent mieux faire devant les échecs des autres. Une compagnie de Baie-Saint-Paul propose la construction d'un chemin de fer électrique qui relierait Saint-Joachim à La Malbaie, via Saint-Placide, un projet évalué à 1 000 000 $. Les coûts de construction et une rentabilité non assurée auront aussi raison de ce projet. À la fin du siècle, Charlevoix reste la seule région du Québec méridional sans chemin de fer et *L'Écho de Charlevoix* impute à cet état de fait bien des maux : population stagnante, affluence moindre de touristes, pas d'industries, situation dramatique dans les mauvaises années agricoles, dépendance envers les marchands et autres prêteurs d'argent. Exaspéré et dépité, le coloré éditeur du *Courrier de Charlevoix* écrira, le 20 août 1896, qu'à son point de vue, « il n'y a que le chinois et l'esquimau qui soit [*sic*] aussi arriérés que nous ».

Rien de tout cela ne se réalisera au XIX[e] siècle. Pour profiter des avantages du chemin de fer et se rendre à Québec dans le meilleur confort possible, les habitants traverseront le fleuve en direction de Rivière-Ouelle et profiteront du service offert par l'Intercolonial, qui permet de se diriger vers le centre du Québec, vers Halifax, ou encore vers les États-Unis. Dès 1880, un traversier assurera la navette entre Charlevoix et Rivière-Ouelle.

La poste, le télégraphe et le téléphone

Parmi les moyens de communication qui n'impliquent pas le déplacement physique, celui de la poste est le plus ancien. Le service se développe et une municipalité comme Baie-Saint-Paul, par exemple, compte plusieurs bureaux de poste à la fin du siècle. Les plaintes adressées au gouvernement restent nombreuses et, encore à la fin du siècle, on déplore souvent la qualité du service vers le Saguenay, surtout quand la « malle » fait un détour par Québec.

La grande innovation dans les communications est le télégraphe. Le service est disponible à compter de 1881 et s'étend de Tadoussac à La Malbaie. Une autre ligne relie Baie-Saint-Paul à Chicoutimi, mais il faudra attendre en 1904 pour qu'une ligne entre en service entre Baie-Saint-Paul et La Malbaie. Les principaux centres sont donc desservis dès les années 1880, mais Sainte-Agnès, Saint-Placide et Petite-Rivière ne le seront qu'en 1903-1904. Les gens

Le bureau de poste de Cap-à-l'Aigle au XIX[e] siècle. Ce bureau de poste desservait les villégiateurs.
(Collection Louis Pelletier)

attendent avec enthousiasme cette innovation, la seule exception remarquée provenant des habitants de l'île aux Coudres qui n'y voient aucun avantage en raison de la distance qui sépare la population du bureau du télégraphe. On préfère à la fin du siècle un bon quai et traverser à Baie-Saint-Paul plutôt que de se rendre au bureau du télégraphe et, en plus, de payer pour la dépêche[30]. Certains sont sûrement favorables, mais l'innovation ne rallie pas toutes les voix.

Quant au téléphone, le principal artisan de son implantation est Hector Lemieux, un résidant de Pointe-au-Pic originaire de Chicoutimi. Le service commence vers 1895 et cette nouveauté est bien reçue. Pour certains villages, le téléphone permet de rompre l'isolement. À Petite-Rivière, par exemple, le curé Georges Gagnon cherche à obtenir des appuis dès l'automne 1895 afin

d'être relié à Baie-Saint-Paul. La municipalité est alors particulièrement démunie : pas de médecin, de notaire, de marchand général et toujours pas de télégraphe. À la fin du siècle, le téléphone dessert une majorité de municipalités, y compris l'île aux Coudres, mais il faudra attendre en 1907 avant que la compagnie Bell décide d'établir un lien direct entre Québec et le réseau de la Compagnie Charlevoix-Saguenay. Deux ans plus tard, la Compagnie de téléphone du Saguenay, propriété de l'industriel saguenayen Julien-Édouard-Alfred Dubuc, reliera à son tour la région du Saguenay à celle de Charlevoix.

La vie de la communauté

La colonisation agricole et les débuts de l'industrialisation marquent le Québec du XIX^e^ siècle. Ce siècle fait également place à différentes réformes administratives. Les grands objectifs qui ont guidé ces réformes sont assez bien connus. Aussi, c'est la manière dont les habitants ont vécu ces diverses réformes qui sera ici notre principale préoccupation.

Vivre la révolution administrative du XIX^e^ siècle

L'administration du territoire colonial fait l'objet d'une refonte en profondeur, en particulier dans la première moitié du XIX^e^ siècle. Le régime seigneurial se maintient, mais en 1854 il sera aboli après l'adoption d'une loi qui oblige le censitaire à payer des rentes constituées à perpétuité s'il ne peut racheter la rente seigneuriale qui est due au seigneur. Le régime seigneurial cesse donc d'exister, mais le paiement des rentes constituées ne disparaîtra qu'en 1945.

Au début du XIX^e^ siècle, la seule grande nouveauté reste donc le comté de Northumberland, créé en 1791, un comté peu peuplé et aux dimensions démesurées puisqu'il s'étend jusqu'au Labrador. Les limites de ce comté seront modifiées à maintes reprises pour tenir compte du peuplement. Il correspond rarement à l'espace du Charlevoix actuel, puisqu'il incorpore selon les époques le Saguenay–Lac-Saint-Jean, une partie de la Haute Côte-Nord, ou encore des municipalités de la Côte-de-Beaupré. Les électeurs choisiront des députés de diverses allégeances, dont certains auront défendu des positions ou joué un rôle dépassant les préoccupations immédiates des habitants d'un comté. Pierre-Alexis Tremblay, par exemple, un opposant notoire au régime politique de la Confédération, est député indépendant, puis libéral, du comté de Chi-

coutimi et de Saguenay de 1867 à 1874 à l'Assemblée législative et à la Chambre des communes. C'est aussi dans ce comté que l'on retrouve Hector-Louis Langevin, ministre des Travaux publics à Ottawa.

Si les habitants semblent admettre le bien-fondé de la représentation électorale sans trop d'oppositions ou peut-être parce que cette structure change dans les premiers temps bien peu de choses à leur quotidien, il n'en va pas de même avec une réforme majeure qui touche leur vie de tous les jours. Dans la foulée du rapport Durham après les troubles politiques de 1837-1838, le gouvernement fait adopter une série de lois[31] entre 1841 et 1855 pour mettre en place des municipalités locales et des municipalités de comté pour remplacer l'assemblée des habitants.

UNE RÉFORME CONTESTÉE: LE NOUVEAU RÉGIME MUNICIPAL

Même revu, le nouveau régime municipal ne fait pas l'unanimité. L'opposition persiste encore après l'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada de 1855. Cette loi sera même à l'origine d'émeutes à La Malbaie, à Sainte-Agnès, à Saint-Fidèle et à Saint-Irénée en 1856, émeutes qui forceront le conseil et la plupart des conseils locaux à suspendre leurs activités. On ne veut toujours pas de la responsabilité de la voirie qui, en 1846, est passée du grand voyer à la municipalité, ni de celle de la justice ou des licences. En fait, les habitants craignent que ces responsabilités conduisent à l'imposition de taxes.

Dans une enquête menée sur les problèmes d'application de la loi de 1855, les maires de Saint-Irénée, de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie, comme des collègues de municipalités d'autres régions, jugent la loi inintelligible et « pas en accord avec les mœurs et les coutumes du peuple qui est fatigué de tous les changements ». Le secrétaire-trésorier de la municipalité de comté pense que les licences des marchands devraient suffire, « ce qui exempterait la cotisation générale », sans pour autant exclure cette dernière source de revenu en cas de nécessité. Un représentant de La Malbaie abonde dans le même sens et suggère de recourir à une taxe foncière d'après la valeur des propriétés seulement dans le cas « où une municipalité ferait des travaux publics »[32].

Le citoyen rejette l'idée d'une double structure et, s'il a le choix, il préfère le conseil local. Même chose pour l'administration des chemins : mieux vaut confier le tout au secrétaire de la municipalité qu'au conseil de comté. Mais si l'opposition à la taxation fait l'unanimité, chacun a sa solution. Le maire de La Malbaie privilégie la municipalité de comté ; celui de Saint-Irénée veut le maintien de la municipalité locale ; celui de Baie-Saint-Paul souhaite abolir la municipalité de comté ; enfin, le représentant de la municipalité de comté pense qu'il faut conserver les deux formes de municipalités. On peut

par ailleurs se demander si l'opposition à la municipalité de comté et la sensibilité des habitants quant à l'espace territorial n'aura pas contribué à la subdivision de la municipalité de comté. Sous prétexte de grandes distances, les habitants demandent très tôt la création de deux municipalités de comté. Cette demande sera exaucée, l'une aura comme centre La Malbaie et l'autre Baie-Saint-Paul. En 1861, le clergé pense même créer deux conférences de prêtres. Il y aura aussi deux sociétés d'agriculture, deux divisions de recensement qui correspondent aux parties est et ouest du comté et, au XX[e] siècle, deux chambres de commerce... Cette cristallisation autour de deux pôles perdure encore de nos jours avec l'existence de deux municipalités régionales de comté, l'une pour la partie est et l'autre pour la partie ouest de la région.

Les habitants finiront par adopter le régime municipal, mais la question des taxes freinera longtemps l'amélioration de la qualité de vie dans les villages. À Baie-Saint-Paul, encore à la fin du XIX[e] siècle, le conseil municipal utilise avec parcimonie son pouvoir de taxation. La moindre taxe pour des travaux urgents suscite l'opposition. L'imposition d'une taxe, même temporaire, met en péril une carrière politique. En 1902, un journaliste de Baie-Saint-Paul écrira que « c'est une chose incroyable qu'un village de 1 000 âmes ne paie pas de taxes... pas l'ombre d'une taxe, quand il nous faudrait un marché, des égouts, des trottoirs nouveaux, un pont, le pavage de nos rues...[33]».

UNE RÉFORME BIEN ACCUEILLIE: L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Une autre grande réforme de ce siècle, plutôt bien accueillie, est celle de l'administration de la justice. Il faut dire que déjà en 1812 les habitants font une demande d'établissement d'un district inférieur afin d'avoir accès à la justice des cours inférieures. Il est difficile d'obtenir justice, disent-ils, en raison des difficultés de se rendre à Québec et des frais qui en découlent[34]. Mais les habitants doivent attendre jusqu'en 1839 avant que soit créée la cour de circuit dont le siège sera établi aux Éboulements. En 1841, le gouvernement accorde une cour de division – on reviendra à la cour de circuit en 1843 – qui n'a juridiction que sur les petites causes. Les affaires importantes se jugent à Québec.

Lorsque le gouvernement décide, en 1857, de mettre en place un district judiciaire dans la région, les habitants tentent d'user de leur influence pour en déterminer la localisation. Des pétitions[35] en provenance du canton de Settrington, des paroisses de Saint-Irénée, de Saint-Urbain, des Éboulements et de Petite-Rivière demandent de choisir Les Éboulements comme chef-lieu de ce district judiciaire. Les habitants de plusieurs municipalités semblent d'accord sur le site, mais aucune pétition ne provient de La Malbaie et de Baie-Saint-Paul. Celle de la paroisse des Éboulements se distingue quelque peu par son contenu : en même temps que les pétitionnaires proposent l'éta-

blissement du district judiciaire dans leur village, ils souhaitent que soit abrogé l'Acte des municipalités et des chemins de 1855 et que soit abrogée ou modifiée la loi des écoles communes du Bas-Canada. L'opposition des habitants aux lois votées par le Parlement n'est pas systématique, mais sélective.

Ce sera finalement La Malbaie qui héritera du district judiciaire qui desservira aussi la Côte-Nord. La construction du palais de justice et celle de la prison commencent en 1859 sur un terrain donné par John Malcolm Fraser, un citoyen de Québec. Les travaux prennent fin en 1863. Comme dans bien d'autres régions, on compte assez peu de cas d'emprisonnement. Jusqu'en 1900, la prison reçoit 187 prisonniers; certaines années, elle n'en accueille aucun. La plupart sont des hommes, de nationalité canadienne; les principaux motifs d'emprisonnement sont les dettes, les batailles, le vol ou le commerce illicite d'alcool. Les plus graves délits d'ordre criminel seront des intentions de meurtre, une accusation de viol et des cas d'intimidation. Une seule pendaison a lieu au palais de justice de La Malbaie, soit le 20 septembre 1869 : c'est celle d'Eugène Poitras, originaire de la Côte-du-Sud, reconnu coupable d'un meurtre ayant eu lieu sur la Côte-Nord. Les rapports de l'inspecteur des prisons révèlent des situations quelque peu loufoques : à La Malbaie, il aura entre autres noté des cas où les prisonniers sont laissés sans surveillance, où les portes de l'enceinte de la prison sont grandes ouvertes ; il a même vu des prisonniers qui aident le gardien... et d'autres qui paraissent heureux d'être en prison. Baie-Saint-Paul compte pour sa part une cour de circuit. Ce ne sera toutefois qu'en 1905 que sera érigé l'édifice connu sous le nom de « palais de justice » de Baie-Saint-Paul. Un fait quelque peu étonnant pour cette petite municipalité survient en novembre 1890 : le « palais de justice » est la cible d'un vol ; une somme de 4 000 $ y est dérobée sans qu'on puisse en retracer le ou les coupables[36].

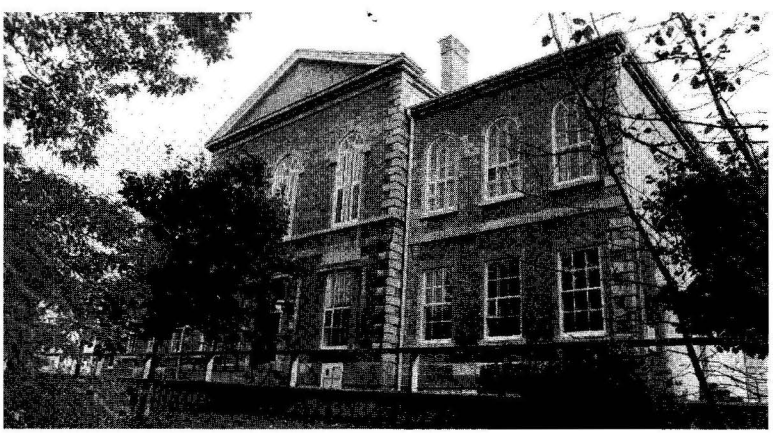

Le palais de justice de La Malbaie, construit entre 1859 et 1863, d'après les plans de F. D. Rubidge. (Collection Société d'histoire de Charlevoix, Photo Pierre Rochette)

LA PAROISSE

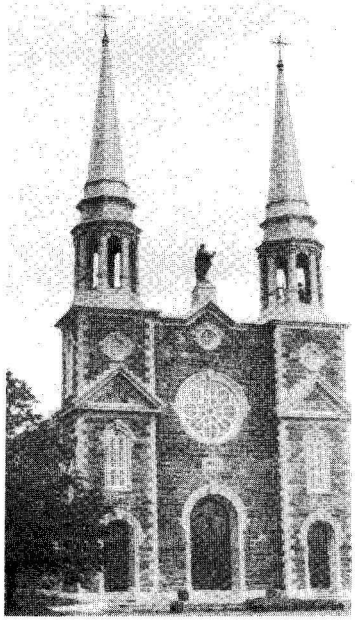

L'église de Saint-Louis (île aux Coudres) a été érigée en 1885 sur le modèle de la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré. (Collection Société d'histoire de Charlevoix, Photo Pierre Rochette)

L'encadrement de la population relève aussi du pouvoir religieux. Ce pouvoir religieux, surtout incarné par l'Église catholique, structure également l'espace régional. La paroisse reste un lieu où les habitants vivent et expriment des préoccupations communes. La mise sur pied des paroisses se poursuit au XIX[e] siècle. Dans la plupart des cas, la fondation d'une paroisse signifie la création d'une nouvelle municipalité, puisque l'acte des municipalités de 1855 permet la création d'entités municipales sur la base des paroisses religieuses.

Les nouvelles paroisses sont surtout ouvertes dans les environs de La Malbaie. Cette municipalité, érigée en 1791, se subdivise en plusieurs paroisses : Sainte-Agnès, Saint-Irénée et Saint-Fidèle sont respectivement fondées en 1825, 1840 et 1855. L'expansion du peuplement conduira aussi à l'érection des paroisses de Saint-Urbain en 1827, Saint-Hilarion en 1864 et Saint-Siméon en 1869. Par contre, quelques petits centres de peuplement devront se contenter longtemps du statut de mission, tantôt en raison d'une population trop peu nombreuse, tantôt en raison de pauvreté ou d'avenir incertain. Ainsi, Saint-Placide ne deviendra paroisse qu'en 1991 et Grand-Fonds ne sera toujours qu'une mission. La prudence de l'évêque reste de mise, surtout dans le cas de villages dont l'existence dépend seulement de l'industrie du sciage, comme dans les environs de Baie-Sainte-Catherine. Pour les habitants de confessions différentes, quelques lieux de culte desservent les communautés, dont la Murray Bay Protestant Church depuis 1867 et la Church of St. Peter-on-the-Rock, établie par les presbytériens de Cap-à-l'Aigle depuis 1872.

Église presbytérienne de Cap-à-l'Aigle (Cap-à-l'Aigle Church), construite en 1884 et démolie en 1962. (Collection Société d'histoire de Charlevoix)

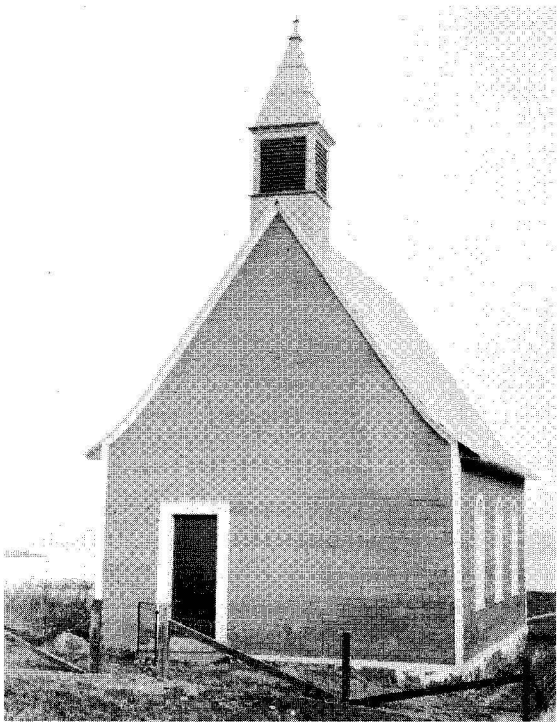

Chapelle presbytérienne de Port-au-Persil, construite en 1897 par John McLaren. (Collection Société d'histoire de Charlevoix)

Si la reconnaissance de la paroisse est importante pour chaque communauté d'habitants, c'est probablement la question d'appartenance à un diocèse qui aura davantage préoccupé les gens de la région et qui aura été déterminante pour la vie de la collectivité. Dans la décennie 1860, une vingtaine d'années après l'ouverture du Saguenay, les élites de Charlevoix voient dans la nouvelle région de colonisation un arrière-pays qui pourrait assurer la prospérité de leur petit pays. On semble d'autant optimiste qu'à partir de cette époque, les Charlevoisiens partent en grand nombre pour s'établir au Saguenay et au Lac-Saint-Jean. La décision d'établir un nouveau diocèse et d'en fixer le siège à Chicoutimi choque les élites locales. Prêtres et fidèles pensent alors que ce rattachement ne vise qu'à assurer la subsistance du nouvel évêché à même la population de Charlevoix[37]. Cette divergence de vues n'empêchera toutefois pas une importante contribution en ressources humaines au diocèse de Chicoutimi. Jusqu'en 1951, date où la région retourne au diocèse de Québec, 154 des 628 prêtres qui ont œuvré dans le diocèse sont nés dans Charlevoix[38]. Le tribut à payer pour la perte du siège épiscopal sera néanmoins lourd en raison de l'impact qu'exerce un évêché sur la localisation des communautés religieuses et des maisons de santé et d'éducation.

L'enjeu de l'éducation : instruire les masses

La responsabilité de l'éducation sera, dans la première partie du XIX[e] siècle, l'objet de débats entre les autorités civiles et les autorités religieuses. L'adoption en 1800 de la loi de l'Institution royale par les autorités britanniques ne recueille guère d'appui dans les milieux catholiques. Des correctifs répétés seront apportés à cette loi. Après une longue période de tâtonnements, un système d'éducation fondé sur une responsabilité partagée deviendra possible. En dépit des difficultés de financement et du manque de compétence du personnel enseignant, tout est en place pour une nouvelle révolution, celle de l'alphabétisation.

On ne connaît pas de façon précise l'évolution du niveau d'alphabétisation dans Charlevoix au cours du XIX[e] siècle mais, chose certaine, il était plutôt faible avant 1850. Les pétitions pour demander l'érection d'une paroisse ou encore pour solliciter l'aide de l'État lors de mauvaises récoltes montrent que bien peu de gens savent signer. Ainsi, lorsque les habitants des Éboulements adressent une pétition à leur évêque, seuls 20 des 176 pétitionnaires signent, les autres confirmant leur signature à l'aide d'une croix. D'autres situations révèlent aussi ce problème d'alphabétisation : souvent, peut-on lire dans les rapports des inspecteurs d'école au surintendant de l'Instruction publique, les commissaires des municipalités scolaires ne savent pas lire, ce qui, malgré leur bonne volonté, freine le progrès des écoles, comme le fait remarquer l'inspecteur E. Cimon en 1853. À la fin du siècle, les commissaires analphabètes font partie du passé, mais cela ne signifie pas que le système scolaire soit exempt de problèmes.

En effet, les problèmes se font nombreux : opposition à l'éducation, pauvreté des contribuables, refus de payer les cotisations, salaire et manque de compétence du personnel enseignant, absentéisme des enfants sont parmi les plus évoqués. Malgré tout, la scolarisation de générations successives d'enfants transforme peu à peu le portrait : au recensement de 1901, 75 % de la population de 5 ans et plus sait lire ou écrire.

Les premières écoles apparaissent probablement à La Malbaie à l'époque de l'Institution royale. En janvier 1827, le curé Pierre Duguay forme une société[39] pour ériger une école paroissiale ou de fabrique, et ce en vertu d'une loi adoptée en 1824 qui permet à une paroisse d'utiliser le quart de ses revenus pour la construction d'une école ; celle de La Malbaie sera localisée sur un terrain que la veuve de John Nairne avait cédé à cette fin en 1824. L'Institution royale impose à cette école des maîtres anglais, mais bilingues, de sorte

que les enfants reçoivent un enseignement en anglais dans la matinée et en français dans l'après-midi.

La méfiance envers l'engagement scolaire de l'État force celui-ci à adopter d'autres modifications législatives. La mesure prise en 1829 en faveur des écoles d'assemblée ou de syndics élus par la population motive les citoyens des Éboulements. En 1831, une pétition des syndics adressée à l'Assemblée législative demande de l'aide pour payer la moitié des dépenses pour l'érection d'une école. Les habitants présentent une autre pétition en 1834 pour le même motif et, en 1835, John Slevin, maître d'école de l'arrondissement 1a, veut bénéficier d'une gratification « pour avoir tenu la meilleure École dans le Comté de Saguenay[40] ». Mais l'école publique ne rallie pas tous les suffrages. En 1833, à Baie-Saint-Paul, le curé pense davantage à établir un couvent qui serait confié à des religieuses.

LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE ET LE PARTAGE DES COÛTS

Le cadre juridique que l'État veut donner à l'enseignement franchit une étape importante en 1841, année où la direction des écoles est confiée à des commissaires. En 1846, une autre loi crée les municipalités scolaires et permet au surintendant de l'Instruction publique de verser une subvention égale à la somme prélevée auprès des habitants. Ce sera sans enthousiasme que les habitants rempliront leurs obligations financières et, pendant des décennies, un des objectifs des commissaires sera de dispenser l'éducation au moindre au coût possible.

Les habitants de Charlevoix ne feront pas exception. Le souci d'économie ou encore la pauvreté conduiront à des tentatives ingénieuses. Pour financer les écoles de la paroisse, le curé et les habitants des Éboulements veulent convaincre l'évêque de leur remettre la « taxe » payée par les paroissiens pour les dispenses de mariage, qui sont nombreuses en raison du fait que la paroisse ne compterait que cinq à dix souches premières[41]. Cette question des coûts de l'éducation fait l'objet de débats pendant tout le XIX^{e} siècle, même dans les municipalités scolaires les mieux nanties. La situation a encore peu évolué en 1875 lors de l'adoption de la nouvelle loi scolaire, puisque l'inspecteur des écoles se plaint que l'on crie « contre l'augmentation des cotisations scolaires »[42]. En 1898, *L'Écho de Charlevoix* dénonce la situation qui règne dans le comté depuis des années. Les domestiques des maisons privées reçoivent un meilleur traitement que les institutrices, ce qui montre le peu de considération dont elles jouissent, déplore le journal. La municipalité scolaire de Baie-Saint-Paul, en particulier, se voit reprocher de donner les pires salaires, de payer son personnel enseignant un an en retard ou quand il y a de l'argent dans la caisse. Le journal dénonce aussi le système lamentable de la perception des taxes scolaires[43].

La pauvreté paraît être le premier argument pour se défiler de ses obligations envers l'éducation. Tantôt, c'est une mauvaise récolte, tantôt le manque de travail dans les chantiers, tantôt la crise de l'économie en général qui sont évoqués comme cause de la pauvreté. On peut comprendre les difficultés des promoteurs des collèges et des couvents à voir leur projet aboutir. Il aura fallu 15 ans d'efforts aux curés de Baie-Saint-Paul avant d'ouvrir, en 1848, le couvent confié aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Même chose pour le projet de doter Baie-Saint-Paul d'un collège commercial, projet que soutient d'abord avec un peu de réticence le curé Fafard en 1889. Après dix ans de tergiversations, le curé Dumas, successeur de Fafard, présente la requête aux commissaires au début de février 1899. Trois des cinq commissaires votent contre. Seule la ténacité de Dumas et celle de quelques citoyens permettront d'accueillir des frères Maristes dans ce collège en 1904.

Malgré tout, les municipalités scolaires sont mises en place. On en compte 26 en 1881, mais seulement 15 en 1901, en raison des fusions. Villages, parties de villages, municipalités rurales sont autant d'occasions de créer des municipalités scolaires. Même la mission de Saint-Placide a sa commission scolaire dès 1862. Cela permettra d'ouvrir une école près de la chapelle et de bénéficier de la subvention aux municipalités pauvres, ce que le rattachement de Saint-Placide à Baie-Saint-Paul n'aurait pas permis, commente Pierre-Joseph-Olivier Chauveau[44], alors surintendant du bureau de l'éducation.

En général, les municipalités scolaires parviennent à offrir de meilleurs services dans les principaux villages. Dès les années 1850, Baie-Saint-Paul, La Malbaie et Les Éboulements ont des écoles modèles. En dépit des progrès, une partie des enfants ne fréquentent pas l'école. Les inscriptions des enfants de 5 à 16 ans se situent autour de 3 500 dans les décennies 1880 et 1890, ce qui signifie qu'environ 75 % des jeunes de ce groupe sont inscrits. Parmi les inscrits, l'assistance moyenne s'évalue à moins de 80 %, variant au rythme des saisons et au gré des maladies épidémiques. La majorité des enfants se contentent de fréquenter l'école élémentaire et la première communion marque souvent le signal du départ de l'école. Le tableau 4.2 révèle, pour 1901, une répartition des inscriptions qui traduit un abandon précoce de l'école.

À la fin du XIX^{e} siècle, un plus grand nombre d'habitants savent lire, mais leur scolarisation reste bien faible. Les jeunes et les adultes désireux de parfaire leur instruction peuvent fréquenter les écoles du soir. Ces écoles offrent des cours de français et, en particulier à La Malbaie, des cours d'anglais afin que la population puisse répondre aux besoins des villégiateurs.

Tableau 4.2

Répartition des élèves qui fréquentent l'école élémentaire dans Charlevoix en 1901

Niveau scolaire	1re année	2e année	3e année	4e année	Total
Nombre d'élèves	1 065	1 027	723	207	3 022
Pourcentage d'élèves	35,2	34,0	23,9	6,8	100,0

Source : *Documents de la session du Québec*, vol. 36, n° 2, 1902-1903, Rapport du ministre de l'Instruction publique de la province de Québec, 1901-1902, p. 188.

La santé, la maladie et la mort

Comme pour l'éducation, la santé fait aussi l'objet d'intervention de la part de l'État. Celui-ci impose des mesures surtout préventives qui reflètent la hantise des maladies épidémiques et une certaine impuissance du côté des soins curatifs. La mise en place des bureaux d'hygiène dans les municipalités et l'obligation pour les médecins et citoyens de faire rapport sur les maladies et les décès ont un but précis : essayer de limiter l'éclosion des épidémies.

La courbe des décès au XIXe siècle dans Charlevoix reflète des variations annuelles ou sur de courtes périodes qui sont considérables (figure 4.3), comme vers 1835-1840 en raison du choléra. Des maladies, comme la rougeole, sévissent l'hiver, d'autres, par exemple la typhoïde, menacent pendant l'été. Certaines maladies frappent régulièrement, à des moments précis de l'année. Ainsi, par exemple, la mortalité chez les enfants de moins d'un an atteint son sommet annuel en juillet, août et septembre. Dans la dernière décennie du XIXe siècle, environ 40 % des décès d'enfants de moins d'un an ont été enregistrés au cours de ces trois mois[45]. La mort semble ici au rendez-vous avec une régularité implacable et nul doute que l'on attendait les canicules de l'été avec appréhension. En dépit des progrès de l'hygiène, cette surmortalité pendant les mois d'été restera encore une réalité pendant les premières décennies du XXe siècle.

LES ÉPIDÉMIES : UNE MENACE CONSTANTE

Les communications faciles par la voie fluviale et les contacts avec la ville de Québec exposent peut-être davantage les villages côtiers aux grandes épidémies comme le choléra. Aussi, en cas de menaces, les comités locaux d'hygiène veillent au grain. Il faut voir avec quelle célérité, en 1832, les responsables du bureau d'hygiène expulsent de l'île aux Coudres un visiteur, en provenance de Québec, aux prises avec le choléra. Dans cette île, où une nouvelle fait deux fois le tour en moins de 24 heures, l'intrus est reconduit dès le lendemain au quai : ses statuts de prêtre et de fils originaire de l'île ne lui furent d'aucun recours. L'abbé Godefroy Tremblay se réfugie alors au presby-

Figure 4.3
Nombre de décès dans Charlevoix, 1791-1900

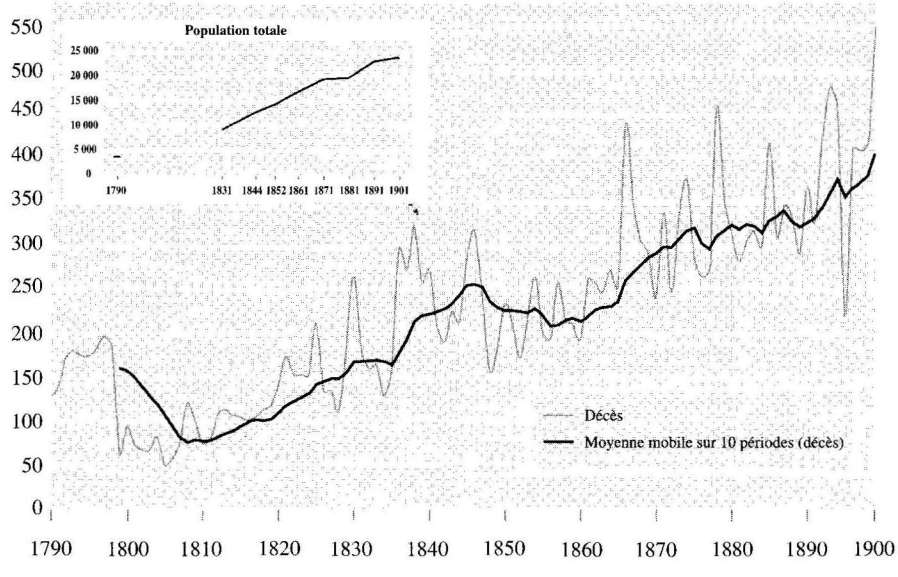

Sources : Pour 1791-1875, les données proviennent du *Recensement du Canada*, 1871, vol. V, tableau III. Pour 1876-1901, les données sur les naissances et les décès ayant servi à la confection de cette figure proviennent de *Population de Charlevoix, Répertoire des baptêmes, mariages et sépultures*, Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, 1997, 16 volumes.

tère de La Malbaie et, sur les recommandations du curé du lieu, s'y terre comme un animal traqué pour éviter une autre expulsion[46].

Ce cas particulier révèle la crainte des habitants devant une maladie terrifiante qui semble avoir laissé ses traces dans leur souvenir. Mais il y a aussi toutes ces épidémies qui menacent, sans être aussi dévastatrices. Elles préoccupent néanmoins les autorités et ces dernières tentent de les circonscrire à une partie de la paroisse ou aux limites de la paroisse. À maintes reprises, les commissaires ferment des écoles pour cause de rougeole, de varicelle ou d'influenza, ou même de choléra[47], mentionne l'inspecteur des écoles dans ses rapports. C'est aussi la responsabilité du curé, à l'occasion du prône de la

messe dominicale, de prévenir ses paroissiens des dangers présents. Il peut suggérer d'éviter les familles où sévit une maladie. Il intervient pour soutenir la crédibilité du bureau de santé[48]. Il fait état de la situation dans les paroisses voisines. Dans son prône du 6 septembre 1885, le curé de Saint-Irénée signale à ses fidèles que la « fièvre » sévit à La Malbaie et que la « picote » fait des ravages aux Éboulements[49]. Il peut aussi revenir au curé d'annoncer la fin d'une épidémie dans sa paroisse, comme c'est le cas à Saint-Fidèle en 1891. Les curés tentent aussi de sensibiliser la population à l'hygiène, mais avec un succès mitigé. Pendant des décennies, ils demandent à leurs fidèles de cesser de cracher par terre dans des lieux publics, comme l'église et la salle paroissiale.

Si, en cas d'extrême nécessité, la population peut se procurer des soins auprès de médecins dans quelques municipalités, elle reste plutôt démunie au plan des soins donnés en institution. Longtemps, les seuls hôpitaux accessibles sont à Québec. Il faut par contre savoir que la population ne prise guère les soins donnés dans les hôpitaux. De premiers établissements de santé voient le jour dans les dernières décennies du XIX^{e} siècle, mais il ne s'agit pas d'institutions qui visent à desservir une clientèle locale.

Dans le cas du Murray Bay Convalescent Home, la vocation de la maison répond davantage à la clientèle des villégiateurs de Pointe-au-Pic et des bien nantis des grandes villes. À l'époque, les convalescents et les urbains à la santé chancelante veulent profiter de l'air vivifiant de la campagne pour refaire leur force. Les contributions privées des usagers, celles des villégiateurs et quelques-unes en provenance d'institutions comme l'Église presbytérienne de Cap-à-l'Aigle permettent de maintenir l'existence du centre.

La principale institution locale reste l'Hospice Sainte-Anne, fondé à Baie-Saint-Paul en 1889 par l'abbé Ambroise Fafard, curé de la paroisse. Celui-ci ouvre son hospice pour des résidants âgés et démunis de la paroisse et le confie en 1891 à un groupe de religieuses franco-américaines, les Petites Franciscaines de Marie, de Worchester. Les quêtes dans les paroisses assurent la viabilité et le développement de l'établissement. Ce sera toutefois une entente survenue en 1891 entre Fafard et le gouvernement qui consacrera la vocation

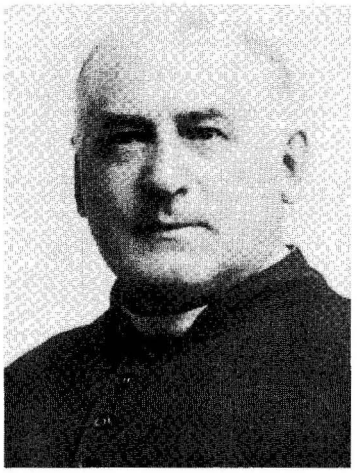

L'abbé Ambroise Fafard (1840-1899). Né à Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-L'Islet, il est ordonné prêtre à Québec en 1865. De 1872 à 1880, il est curé à Saint-Urbain puis, de 1882 à 1889, supérieur du Grand Séminaire de Chicoutimi. Il est ensuite nommé curé de Baie-Saint-Paul, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort. Il fonde en 1889 l'Hospice de Sainte-Anne. On lui doit aussi la venue des Petites Franciscaines de Marie à Baie-Saint-Paul.
(Collection Petites Franciscaines de Marie)

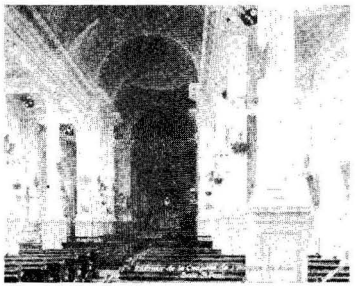

Intérieur de la chapelle de l'Hospice Sainte-Anne. (Société d'histoire de Charlevoix)

de l'hospice. L'institution se voit alors accorder 50 $ par aliéné qui y sera accueilli. La subvention pour l'entretien des malades est de 25 $ de moins que dans les grands asiles de Québec et de Montréal, mais les difficultés d'y transporter les malades en limitent l'utilisation[50].

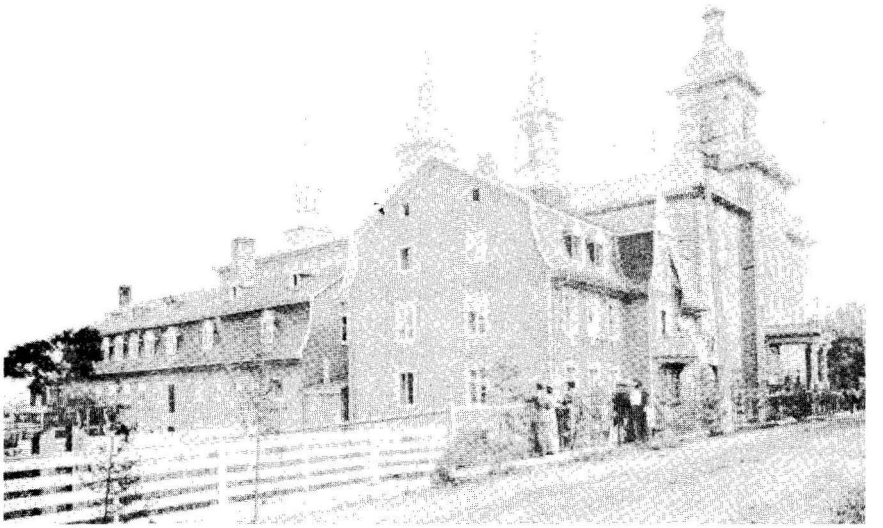

L'Hospice Sainte-Anne, vers 1900. (Société d'histoire de Charlevoix)

Dès les débuts, les religieuses suivent l'exemple de certains hospices américains et, probablement aussi dans le sillage des recommandations d'une Commission royale d'enquête (1886-1888) sur les asiles, elles veulent se spécialiser dans la rééducation des malades. Le gouvernement n'y envoie que des aliénés inoffensifs à qui les religieuses confient différents travaux à la buanderie, à la cordonnerie, à la ferme, tout cela dans une volonté de rééducation, ce qui rappelle l'orientation prise aussi par le Verdun Protestant Hospital[51] dans les années 1890. Comme l'hospice de Baie-Saint-Paul compte seulement quelques dizaines de malades vers 1900 et une centaine vers 1910, les religieuses parviennent à maintenir son orientation au moins jusqu'aux années 1920.

L'exercice du pouvoir

Si les institutions encadrent le fonctionnement de la société, il n'en reste pas moins que leur respect et leur utilisation sont l'objet de bien des frictions. L'un des moments forts de la vie des institutions est le choix des élus. Si les citoyens ont peu à dire dans le choix des juges et dans celui des curés, il en va autrement dans les cas où ils élisent les députés, les maires et les conseillers

municipaux, les commissaires d'école. Le bien individuel et le bien collectif sont souvent confondus. Les intérêts de chacun quant à l'emplacement de l'église, de l'école de rang, ou quant aux avantages à retirer lors de travaux publics sont cause de frictions.

LE POUVOIR POLITIQUE

Les élections de représentants pour combler les postes de députés, de conseillers municipaux et de commissaires scolaires apparaissent des moments forts dans la vie des citoyens. Des députés, les électeurs s'attendent à ce qu'ils assurent la prospérité du comté. Chez les conseillers et les commissaires, l'élu modèle devra plutôt être parcimonieux dans les dépenses. Quant aux enjeux, ils sont avant tout locaux. Mais, malgré l'isolement dont on fait facilement une caractéristique de la région, des questions d'intérêt national suscitent l'engouement. On a constaté l'expression des résistances envers les réformes scolaires et les réformes municipales. Dans d'autres cas, la population s'intéresse à des événements politiques qui dépassent de loin les préoccupations locales. Les troubles politiques de 1837-1838 ne laissent personne indifférent et quand les patriotes déportés se verront autoriser à revenir au pays en 1844, les Charlevoisiens participeront aux campagnes pour amasser les fonds nécessaires pour assurer leur retour de l'Australie. Le Comité de la délivrance de La Malbaie aurait contribué davantage que quelques-unes des riches paroisses du district de Montréal[52]. En 1867, la population locale manifeste son désaccord envers le nouveau régime politique fédéral en élisant Pierre-Alexis Tremblay. D'autres questions d'intérêt national, entre autres l'affaire Riel et celle des écoles du Manitoba, préoccuperont aussi les habitants. Le scrutin fédéral de 1896 déchire l'électorat : doit-on voter pour le candidat Charles Angers, libéral indépendant, qui s'intéresse au Manitoba, ou pour Ernest Cimon qui défendra les intérêts du comté et qui bénéficie de l'appui de M^gr^ Michel-Thomas Labrecque, évêque de Chicoutimi ? Angers, le candidat de Wilfrid Laurier, l'emportera.

Pierre-Alexis Tremblay, député de Charlevoix et originaire de La Malbaie.
(Collection Société d'histoire de Charlevoix)

Les campagnes électorales sont d'ailleurs des périodes où naissent des situations qui auront parfois des suites pendant des mois, sinon des années. La fièvre politique atteint son paroxysme et le choix d'un député peut vouloir dire pour la collectivité la construction d'un chemin ou l'obtention d'un quai. Pierre-Alexis Tremblay se plaint du premier ministre Pierre-Joseph-Olivier Chauveau qui aurait dit que son élection signifierait que le comté de Chicoutimi-Saguenay, dont fait partie Charlevoix, n'aurait rien pour la colonisation et les travaux publics. Ce sont aussi des avantages personnels qui sont en jeu, comme des contrats de poste du gouvernement. Le bureau de poste, à l'instar du perron de l'église, de la forge et du magasin général, est un lieu public où se colportent les nouvelles. Aussi le transport du courrier devient-il une question primordiale pour les élus et il apparaît important de prêter attention au

renouvellement des contrats de « malle ». L'homme qui fait l'aller et le retour entre Baie-Saint-Paul et La Malbaie peut « beaucoup de bien à un candidat ou lui nuire »[53].

Certaines municipalités de la côte sont particulièrement courtisées, surtout les plus populeuses. C'est peut-être aussi le sens d'une pétition des habitants du comté qui souhaitent, en 1841, le déplacement du bureau de votation de La Malbaie aux Éboulements, ce dernier lieu étant plus central, tranquille et habité par une population agricole. Ils préfèrent également Les Éboulements à Baie-Saint-Paul, le centre commercial du comté[54]. Cette recherche de tranquillité traduit aussi les conditions difficiles dans lesquelles les électeurs peuvent exercer leur droit de vote. Dans un système où le choix d'un électeur est connu de chacun, un village tranquille peut être vu comme un atout.

Les périodes électorales sont l'occasion d'abus, d'accusations diverses et même de fraudes. L'achat d'un vote en échange d'alcool est dénoncé plus d'une fois. Pour discréditer un parti, on identifiera le contrebandier de la localité au parti des rouges ou des bleus. Parfois, on croit nécessaire de contester une élection en raison de fraude. En 1854, le nombre de votes enregistrés au bureau de votation de Saint-Fidèle dépasse de centaines, voire de milliers, le nombre des électeurs[55].

Hector Langevin, député fédéral de Charlevoix. Membre du Parti conservateur, il est impliqué dans le procès de l'influence indue du clergé. (Collection Société d'histoire de Charlevoix)

Parfois c'est le comté entier qui fait la manchette. Tel est le cas en ce qui concerne l'influence indue du clergé qui, sans être propre à ce comté, conduit à une contestation de l'élection fédérale dans Charlevoix en 1876. Qu'un individu ou qu'un groupe d'individus tente d'influencer les électeurs se produit à maintes reprises. Ainsi, en 1800, le seigneur Nairne témoigne sa satisfaction à Marc Gagnon, capitaine de la milice de l'île aux Coudres, qui croit avoir convaincu les miliciens de voter pour le docteur Fisher si celui-ci se se porte candidat[56]. Nairne tente d'user ici de son influence. On trouve des recommandations de différents curés et d'évêques. Mais rien de cela n'est comparable aux accusations portées en 1876 contre le clergé de Charlevoix qui, à l'exception de deux de ses membres, a lu et commenté dans certains cas une lettre pastorale du 22 septembre 1875 à propos du libéralisme, un concept dont bien peu de gens appelés à témoigner devant le juge Routhier semblaient comprendre le sens. À cette époque, on mêle facilement libéralisme, libéral, parti libéral et homme libéral. L'accusation allègue aussi, de la part de curés, des peines spirituelles et temporelles. Finalement, peu de preuves solides sont retenues. De plus, sauf à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain, les allégeances des paroisses envers un parti correspondaient à celles de l'élection précédente. Le juge Routhier rejette donc les accusations et déclare vainqueur le conservateur

Hector-Louis Langevin[57]. Toutefois, le candidat défait, Pierre-Alexis Tremblay, obtiendra de la Cour suprême du Canada l'invalidation de cette élection le 28 février 1877.

L'exercice de l'élection s'étend aussi aux structures municipale et scolaire et, chose étonnante, les élections municipales suscitent la passion dès le milieu du XIX[e] siècle. C'est peut-être d'ailleurs en raison des opinions très partagées envers ces institutions que les élections suscitent tant d'intérêt. En 1852, à La Malbaie, le curé se dit menacé : certains veulent « me mettre dans ma voiture et me conduire à l'Archevêché[58] ». Il explique qu'il fut obligé d'assister à une assemblée de contribuables en raison d'une plainte portée contre un maître d'école. Personne ne réussit à prouver la justesse de la plainte, mais les commissaires congédièrent le maître parce qu'ils « ne pouvaient promettre la tranquillité et la sûreté de la vie ». Des citoyens influencés par des journaux comme *Le Pays*, *Le Moniteur*, *La Voix du Peuple* pensent que le peuple a tous les droits, conclut le curé. Dix ans plus tard, le curé Beaudry, aussi de La Malbaie, fait remarquer à son évêque que toutes les charges données par élection mènent à la haine entre les partis opposés. Tous les moyens sont bons pour dominer : médisances, calomnies, alcool[59].

Souvent les élections conduisent à des excès, à des batailles ou même à des menaces de la part de fiers-à-bras. En fait, les seules sans problèmes sont celles où tous les électeurs se rangent derrière un candidat. Les élections des conseillers municipaux sont parfois aussi mouvementées que celles des députés. En 1898, *L'Écho de Charlevoix* note que les choses s'améliorent au fur et à mesure que le siècle avance, mais qu'encore récemment au lieu de mettre les « points sur les i », on se mettait les poings sur les yeux[60].

Si les électeurs sont insatisfaits de leurs élus, ils peuvent toujours recourir à la pétition, un outil qu'ils affectionnent. Ils l'utilisent pour exprimer un besoin, ou encore pour faire connaître une position sur un problème. Les habitants, les élus et les curés s'en servent pour demander la fondation d'une paroisse, pour obtenir de l'aide dans les années de mauvaises récoltes, pour appuyer ou pour s'opposer à des réformes administratives. Ces pétitions exposent des situations d'urgence, mais expriment aussi des opinions. Elles défendent parfois des positions contraires ou encore sont utilisées pour présenter un autre point de vue. Ainsi, lors du projet de création de la paroisse Saint-Guillaume dans la seigneurie de Mount Murray dans les années 1820[61], deux groupes de paroissiens adressent des pétitions à l'évêque. Les opposants dénoncent la pétition du groupe en faveur de la création de la paroisse. Ils prétendent que des enfants en bas âge ont signé la requête de 1824, sans la permission de leurs pères, et que d'autres ont été forcés de signer sans savoir ce

qu'impliquait la requête. Une autre affaire concernant des signatures d'enfants et de personnes sans biens immeubles survient en 1828 à propos de l'emplacement d'un pont sur la rivière du Gouffre. La signature des enfants et, parfois, leur participation à une élection sont l'objet de dénonciations qui paraissent efficaces pour attaquer la crédibilité d'adversaires.

LE POUVOIR RELIGIEUX

Une autre structure importante sur laquelle les habitants exercent leur autorité, c'est la paroisse. Les fabriques, que dirigent les marguilliers et le curé, se chargent de son administration matérielle. Si certaines paroisses paraissent sans histoire, d'autres auront été le théâtre de chicanes et de différends importants. Et le curé n'en sort pas toujours vainqueur. L'élargissement de l'allée centrale de l'église de Baie-Saint-Paul montre que les choses peuvent mal tourner. Alors que le curé et une partie des paroissiens veulent élargir l'allée centrale de l'église et déplacent les bancs, les opposants remettent ces bancs à leur place originale et les clouent. Devant des menaces de poursuite, l'évêque demande à son curé de revenir sur sa décision pour ramener les opposants à de meilleurs sentiments[62].

Le curé de la paroisse incarne l'autorité morale immédiate, mais il n'est pas élu par les paroissiens. On ne remplace pas le curé comme on remplace un député. Malgré tout, le curé est investi d'une autorité reconnue, ce qui ne veut pas dire que personne ne le conteste. Les questions entourant la pratique religieuse, les mœurs et la bonne conduite des habitants le préoccupent. Le contact des habitants avec l'extérieur représente une source d'inquiétude. Aussi, les bureaux de poste, les quais, les déplacements par goélettes sont à surveiller, au même titre que les villégiateurs et les colporteurs qui véhiculent des valeurs dont il faut se méfier.

Le mal arrive encore par les livres et par les journaux. À maintes reprises, les curés dénoncent les vendeurs de bibles et de livres protestants, un phénomène qui semble surtout toucher La Malbaie tout au cours du XIX^{e} siècle. La foi religieuse est ici en jeu, mais la présence du villégiateur n'est pas remise en cause, même si elle incite à la prudence. Dans d'autres cas, à l'île aux Coudres par exemple, c'est l'almanach qui est interdit. Comme ce livre arrive par la poste, pour en restreindre la circulation le curé demande aux maîtres de poste de le brûler. On peut comprendre les préoccupations des autorités religieuses à mettre sur pied des bibliothèques paroissiales.

Le caractère maritime des villages de la côte pose le problème particulier des points de contact avec l'extérieur. La construction des quais, au XIX^{e} siècle, facilite les communications. Les haltes de bateaux de ligne offrent certes des facilités de communication, comme le remarque le curé de Saint-Irénée

en 1898, mais ce sont aussi des menaces pour la morale chrétienne. Les communications maritimes, c'est également la possibilité pour les jeunes gens de faire un voyage rapide en direction de Québec à bord de goélettes, ce que le curé de Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres déplore toujours au début du XX[e] siècle. Mais l'une des pires conséquences de la mobilité des habitants en ce milieu maritime est la contrebande d'alcool en provenance des îles Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les campagnes menées contre l'abus de l'alcool se répètent donc dans Charlevoix. L'action des sociétés de tempérance pour réguler les conduites individuelles et la lutte des curés contre les débits de boisson et les contrebandiers ont quelque chose de quotidien. Car la contrebande est ici florissante. Pis, c'est un vice enraciné, écrit le curé de Saint-Irénée à son évêque[63]. Des navigateurs de Saint-Irénée, des Éboulements et de l'île aux Coudres sont dénoncés comme les principaux responsables. Seuls ou avec la collusion de marchands locaux, ils font le commerce du « Saint-Pierre ». La contrebande commence par le ravitaillement à bord de goélettes américaines dans le golfe du Saint-Laurent pendant la belle saison et se poursuit durant l'hiver avec la distribution de l'alcool dans les villages sur la côte[64]. La pratique est condamnée. Des coupables sont même sanctionnés par la justice. Mais le lucratif commerce perdure : à cette époque, rien n'y fait, pas même les menaces des curés, comme aux Éboulements en 1891, de refuser l'absolution aux vendeurs et aux acheteurs de boisson, pas même la défense de ce commerce par l'évêque et l'obligation de se confesser à ce dernier. Que peut-on faire, demande un curé désolé ? Devant les reproches d'aider les contrebandiers à écouler leurs marchandises, des habitants répondent qu'ils ont consulté les Pères de Sainte-Anne-de-Beaupré et le curé de Saint-Roch de Québec et qu'ils sont évidemment favorables[65].

Même si certaines mœurs et habitudes peuvent paraître immuables, il reste que la côte de Charlevoix a bien changé en ce XIX[e] siècle. Certains changements résultent de la croissance de la population. D'autres relèvent de la volonté des gouvernements et, dans une moindre mesure, de l'Église catholique de créer des structures administratives qui touchent l'organisation municipale, scolaire, judiciaire et religieuse. C'est aussi un siècle de changements dans l'industrie du bois, dans l'orientation de l'agriculture, dans l'organisation de la villégiature, dans la mise en place d'une infrastructure des transports et des communications. Mais c'est aussi un siècle de colonisation et les habitants de la côte partiront à la conquête de leur arrière-pays.